Guide de PÊCHE

50

ÉDITION 2022

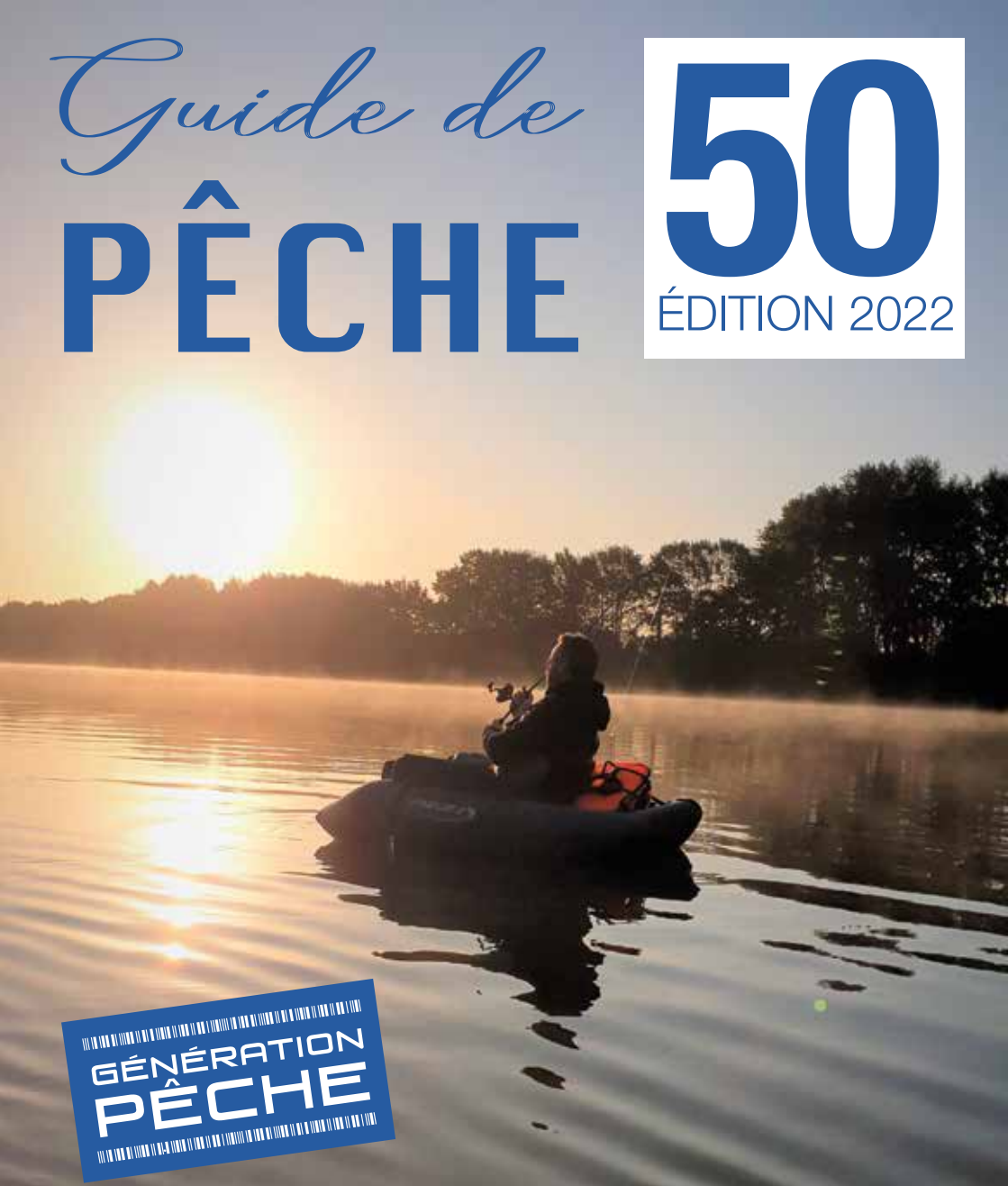

GÉNÉRATION PÊCHE

Fédération départementale de pêche et
de la protection du milieu aquatique de la Manche

www.peche-manche.fr

50
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

mer et rivière

des spécialistes à votre service

la MAISON.fr
avec AGRIAL

BARNEVILLE
Tél. 02 33 87 56 40

BEAUMONT-HAGUE
Tél. 02 33 52 70 33

CARENTAN
Tél. 02 33 71 67 40

CHERBOURG
Tél. 02 33 23 45 00

COUTANCES
Tél. 02 33 76 52 20

GRANVILLE
Tél. 02 33 79 53 75

St-LÔ (ST-GILLES)
Tél. 02 33 77 13 15

Sommaire

Page 3 : Sommaire
Page 4 : Editorial
Page 5 : Quelques poissons de nos rivières et plan d'eau
Page 6 : Quelle carte de pêche dois-je choisir ?
Page 7 : Mensualisation de la carte de pêche 2022 & les pêcheurs sportifs de la Manche CD 50
Page 8 et 9 : Programme des animations 2022
Page 10 : La Maison de la Pêche et de la Nature
Page 11 : Le Schéma Départemental du Loisir Pêche
Page 12 : La surveillance de nos cours d'eau
Page 13 : Ensemble respectons ...
Page 14 : Le calendrier des horaires de pêche 2022
Page 15 : Plan d'eau et parcours du département
Page 16 : Les dates d'ouverture
Page 18 : Carte des AAPPMA du département

Page 19 : Secteur Nord Cotentin
Page 20 : Localisation du parcours
Page 21 : La Truite Cherbourgeoise - Mouche de Saire
Page 22 : La Truite de Scye
Page 23 : Les Pêcheurs de la Sinope

Page 24 : Secteur Marais
Page 25 : Localisation du parcours
Page 26 : Le Gardon Saint-Sauveurais – Les Pêcheurs de la Douve-Picauville
Page 27 : Le Gardon Chef-du-Pontais – La Flottante Carentanaise

Page 28 : Secteur Centre-Ouest
Page 29 : Localisation du parcours
Page 30 : La Truite de l'Anneraie – Les Pêcheurs de Périers St-Sauveur Lendelin
Page 31 : La Gaule Marignaise – Les Pêcheurs du Bord de l'Ay

Page 32 : Secteur Val de Vire
Page 33 : Localisation du parcours
Page 34 : Les Pêcheurs à la Ligne du Pays Saint-Lois
Page 35 : Les Pêcheurs de Cerisy-la-Forêt – Les Pêcheurs de Condé-sur-Vire
Page 36 : La Gaule Torignaise – Les Amis de la Vire

Page 37 : Secteur Sienne-Soulles
Page 38 : Localisation du parcours
Page 39 et 40 : Association du Bassin de la Sienne

Page 41 : Secteur Sud-Manche
Page 42 : Localisation du parcours
Page 43 : Amicale des Pêcheurs à la Ligne de l'Avranchin – La Truite de la Sée
Page 44 : La Gaule Sourdevalaise – Le Gardon de Pontorson
Page 45 : La Truite du Beuvron – La Gaule Mortainaise
Page 46 : La Truite Saint Hilairienne – La Ducéenne

Réalisation : Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Les plus grands soins ont été apportés à la réalisation de ce guide. Toutefois, la Fédération et la graphiste déclinent toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Reproduction des plans interdite. Édition 2022.

Mise en page : Frelonbleu - www.frelonbleu.com
Impression : Groupe Renard

Éditorial

Amis pêcheurs,

2022 est une année de renouvellement des instances représentatives de la pêche de loisir.

Les conseils d'administration de nos AAPPMA ont pris leur fonction dès le 1er janvier. Nous vous encourageons à participer à leur fonctionnement et faire part de vos idées lors des assemblées générales. Le conseil d'administration de la Fédération sera en place pour le 1er avril prochain.

La dernière année a été mise à profit par la Fédération pour préparer l'avenir en menant à bien, notamment, deux travaux qui me tenaient à cœur et qui sont essentiels dans le développement de la pêche de loisir :

• Les travaux de la maison de la pêche et de la nature de la Manche, ainsi que la définition des programmes qui y seront dispensés.

• La finalisation et la validation de son SDDLP : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.

La Fédération de la MANCHE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est fière d'ouvrir à tous les portes de sa maison de la pêche et de la nature. Le but de cette structure est de faire découvrir nos activités par l'éducation à l'environnement (ses atouts, ses enjeux), le milieu aquatique, les modes de pêche, la réglementation de la pêche.

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche mis en place au mois de février 2021 va donner un nouvel élan à notre Fédération et élargir nos missions en matière de développement des différents parcours, de communication, de recrutement de jeunes pêcheurs.

Vous retrouverez des éléments utiles de ces deux nouveautés dans les pages de ce guide. Vous comprendrez que le chemin est encore long pour parvenir à notre ambition : vous procurer satisfaction. Mais nous comptons sur vous pour nous apporter votre soutien et vos idées.

Etre pêcheur, c'est, avant tout, aimer et respecter la nature, ses paysages, ses rivières. Les travaux de restauration de continuité écologique effectués contribuent au bon fonctionnement de nos cours d'eau, améliore la qualité de l'eau et peut ainsi permettre la reproduction de la truite fario, le retour du saumon, le maintien de l'anguille, entre autres.

L'ensemble de mes collaborateurs et le conseil d'administration de la Fédération de la MANCHE pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique vous souhaitent une belle saison de pêche 2022.

Claude BUHAN – Président

Anglers friends,

2022 is a year of renewal of the representative bodies of recreational fishing.

The boards of directors of our AAPPMAs took office on January 1st. We encourage you to participate in their operation and to share your ideas during general assemblies. The Federation's board of directors will be in place on April 1.

The last year has been used by the Federation to prepare for the future by carrying out two projects in particular that were close to my heart and which are essential in the development of recreational fishing:

• The works of the Maison de la Pêche et de la Nature de la Manche, as well as the definition of the programs that will be provided there.

• The finalization and validation of its SDDLP: Departmental Plan for the Development of Leisure Fishing.

La MANCHE Federation for Angling and the Protection of the Aquatic Environment is proud to open the doors to his angling and nature 's house to everyone. The purpose of this structure is to introduce people to our activities through environmental education (its assets, its challenges), the aquatic environment, fishing methods, fishing regulations.

The Departmental Plan for the Development of Leisure Fishing put in place in February 2021 will give new impetus to our Federation and expand our missions in terms of the development of different courses, communication, recruitment of young anglers.

You will find useful elements of these two new features in the pages of this guide. You will understand that there is still a long way to go to achieve our ambition : to provide you with satisfaction. But we are counting on you to give us your support and your ideas.

Above all, to be a angler is to love and respect nature, its landscapes, its rivers. The ecological continuity restoration works carried out contributes to the proper functioning of our waterways, improves water quality and can thus allow the reproduction of brown trout, the return of salmon, the maintenance of eel, among others. others.

All of my employees and the board of directors of the MANCHE Federation for Angling and the Protection of the Aquatic Environment wish you a great fishing season 2022

Claude BUHAN - Président of the Federation

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche
71 - Zone Artisanale - 50750 CANISY - Tél : 02 33 46 96 50
Courriel: contact@peche-manche.com - Site Internet: www.peche-manche.com

Quelques poissons de nos rivières et plans d'eau

À pêcher toute l'année en 2ème catégorie (et pendant l'ouverture en 1ère)

ABLETTE

BREME COMMUNE

CARASSIN

CARPE

CHEVESNE

EPINOCHE

GARDON

GOUJON

LOCHE FRANCHE

LOCHE DE RIVIERE

MULET Taille minimale de capture 0,30 mètre

CHABOT

PERCHE

ROTENGLE

TANCHE

VAIRON

VANDOISE

Ceux soumis à dates d'ouvertures

TRUITE ARC EN CIEL
Taille minimale de capture
0,23 mètre

TRUITE FARIO
Taille minimale de capture
0,23 mètre

ANGUILLE | LAMPROIES | ALOSE Taille minimale de capture 0,30 mètre

Migrateurs

SAUMON ATLANTIQUE
Taille minimale de capture
0.50 mètre

TRUITE DE MER
Taille minimale de capture
0,35 mètre

Nécessitent un timbre « migrateurs »

BROCHET
Taille minimale de capture 0,60 mètre

SANDRE
Taille minimale de capture 0,50 mètre dans les eaux de la 2e catégorie

BLACK BASS Taille minimale de capture 0,30 mètre dans les eaux de la 2e catégorie

Les carnassiers au sens de la règlementation

Quelle carte de pêche dois-je choisir ?

Les cartes de pêche							
J'ai	Plus de 18 ans			Moins de 18 ans	Moins de 12 ans	Pas de carte annuelle	
Je veux pêcher	De la date d'achat au 31 décembre					7 jours consécutifs	Une journée
Il me faut	Carte personne majeure	Carte majeure interdépartementale	Découverte femme	Carte personne mineure	Carte découverte	Carte hebdomadaire	Carte journalière
Où ?	Département de la Manche (cf carte réciprocité)	Dans 91 départements (EHGO, CHI et URNE) cf carte réciprocité					Département de la Manche (cf carte réciprocité)
1ère catégorie	1 ligne (2 en plans d'eau)		1 ligne	1 ligne (2 en plans d'eau)	1 ligne	1 ligne (2 en plans d'eau)	
2ème catégorie	4 lignes		1 ligne	4 lignes	1 ligne	4 lignes	
Elle coûte	78 €	100 €	35 €	21 €	6 €	33 €	13 €
Pour la pêche des salmonidés migrateurs, il faut acquitter la CPMA migrateurs (+50€)							

Où va l'argent de ma carte de pêche ?

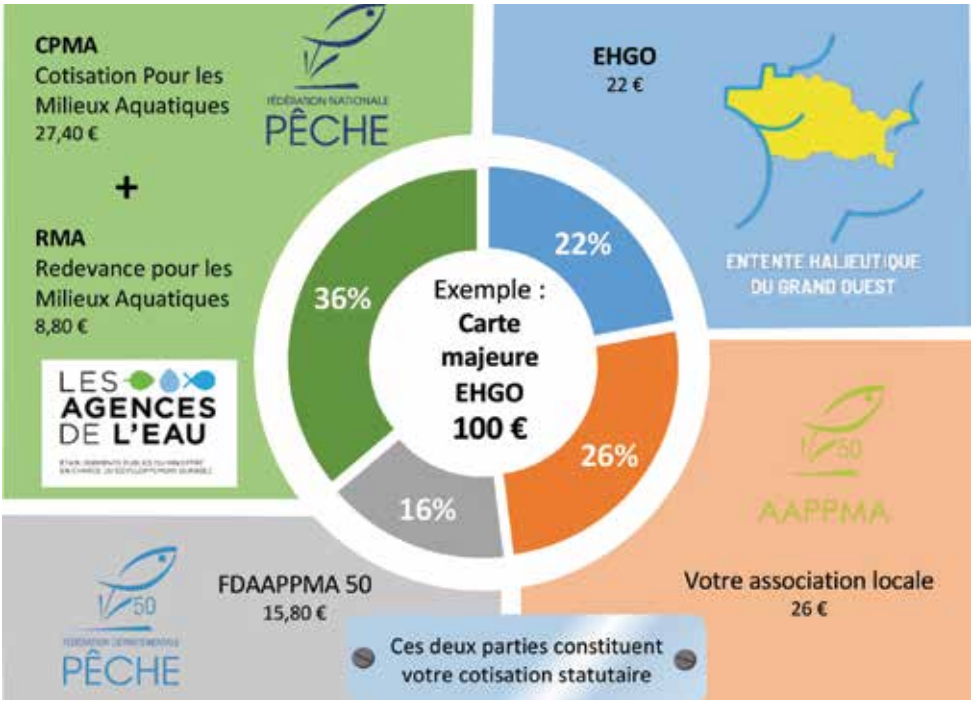

Mensualisation de la carte de pêche

* Conditions détaillées sur le site cartedepeche.fr

cartedepeche.fr

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

Votre carte de pêche à **- de 10€** par mois

La mensualisation du paiement de la carte de pêche** est désormais possible* !

*proposé du 15 décembre 2021 au 15 février 2022.
Disponible sur le site grand public : www.cartedepeche.fr

*** Sur un panier compris entre 70 € et 300€ et contenant des cartes de pêche ou options annuelles (exclusion des cartes saisonnières).*

Les pêcheurs sportifs de la Manche
CD 50

La Pêche Sportive en Eau douce est un sport affilié depuis le 1er février 1979 au Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Outre la carte de pêche, les compétiteurs de la Manche sont détenteurs d'une licence sportive obligatoire au même titre que les autres sports (football, basket, rugby,etc...) délivrée par la Fédération Française des Pêches Sportives en Eau Douce (FFPSED).

Les pêcheurs sportifs de la Manche disputent chaque année un nombre important de compétitions sur l'ensemble des parcours de pêche mis à disposition par les AAPPMA de la Manche que je tiens à remercier pour leur accueil.

Nos pêcheurs participent également avec succès aux championnats de France à travers l'Hexagone et parfois sur des parcours très éloignés du département. Ils sont ainsi les «ambassadeurs» de la Manche lors de ces épreuves importantes.

La vocation du CD 50 est aussi l'organisation de grandes épreuves nationales et surtout le développement et la promotion de la pêche de loisir. Impliqués dans les Conseils d'Administration des AAPPMA de la Manche, les pêcheurs sportifs du CD 50 ont été les premiers à mettre sur pied des écoles de pêche et d'initiation à la compétition.

Vous aimez la pêche au coup, l'aventure de la compétition vous tente, venez nous rejoindre !!!!

Contact: Patrick GUILLOTTE
06 74 22 32 44

AXA
Assurance et Banque

Agence Philippe DUPONT & Perrine MEUNIER

27 Bd Félix Buhot
50700 VALOGNES
02.33.40.13.42
N° ORIAS 07 005 406

20 Place Sainte Anne
50260 BRICQUEBEC
02.33.52.36.33
20 003 216

Programme des animations 2022

La pêche au toc

- ✓ Mercredi 23 mars - Le Trottebec au Costils à La Glacerie
- ✓ Mercredi 30 mars - La Sée à Brouains (Ecomusée)
- ✓ Mercredi 27 avril - Le Beuvron à St James (Le Bas des Rivières)

La pêche des écrevisses

- ✓ Mercredi 20 juillet - La Sèves à Baupte
- ✓ Mercredi 17 août - La Sonce à St Georges-de-Rouelley

La pêche au coup

- ✓ Samedi 21 mai - Etang des Sarcelles
- ✓ Mercredi 22 juin - Etang de Cerisy-la-Forêt

La pêche en float-tube

- ✓ Samedi 11 juin - La Douve à St Sauveur-le-Vicomte
- ✓ Mercredi 13 juillet - L'étang du Goulet à Fresville
- ✓ Mercredi 21 décembre - Les étangs de Torigny

La pêche des carnassiers

- ✓ Samedi 15 janvier - La Taute à Tribehou
- ✓ Samedi 23 juillet - L'Ay à Lessay
- ✓ Mercredi 27 juillet - Le Merderet à Chef-du-Pont
- ✓ Mercredi 26 octobre - La Douve à St Côme

La pêche à la Mouche

- ✓ Mercredi 25 mai - La Vire à St Lo Parcours mouche
- ✓ Samedi 25 juin - La Taute à St Sébastien-de-Raids
- ✓ Mercredi 29 juin - La Vire à Condé-sur-Vire

INSCRIPTION

- ✓ Être âgé de plus de 12 ans
- ✓ Équipement adapté à la situation et à la météo (bottes, casquettes, lunettes de soleil...)

TARIF 2022

- ✓ **10 Euros** pour les titulaires d'une carte de pêche
- ✓ **11 Euros** pour les non-titulaires d'une carte de pêche

Le Matériel de pêche et les appâts sont fournis par la Fédération.

Bulletin d'inscription pour les Ateliers Pêche Nature 2022

Date d'animation souhaitée*: _____ 2022

Nom..... **Prénom**..... **Âge**.....

Adresse.....

Téléphone..... **E-mail**.....

L'inscription ne sera validée que si les bulletins seront dûment remplis, accompagnés du règlement correspondant, ainsi que de la photocopie de la carte de pêche (par chèque à l'ordre de FDAAPPMA 50).

Envoyer le bulletin par courrier à : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche - 71 Zone Artisanale - 50570 CANISY

*La FDAAPPMA 50 se réserve le droit d'annuler une animation si le nombre de participant n'est pas suffisant.

Programme des animations 2022

Les Ateliers Pêche Nature

Animation sur réservation pour tous les curieux de 13h30 à 16h.

Le principe est d'acquérir les connaissances sur une technique de pêche spécifique et le savoir faire pour la capture d'un poisson dans le respect de cette ressource et de son environnement. Ces séances seront encadrées par les animateurs de la Fédération diplômés du Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive.

La Station de comptage des Claies de Vire

La Station de comptage piscicole des Claies de Vire, située sur la commune de la Meauffe, est destinée au suivi scientifique des populations migratrices (Saumon atlantique, Truite de mer, Alose, Lamproies marine et fluviatile)

Les mercredis à partir de 14h00

AVRIL	MAI	JUIN
Mercredi 6 avril	Mercredi 04 mai	Mercredi 01 juin
Mercredi 13 avril	Mercredi 11 mai	Mercredi 08 juin
Mercredi 20 avril	Mercredi 18 mai	Mercredi 15 juin
Mercredi 27 avril	Mercredi 25 mai	

Nous accueillons également des groupes scolaires, les associations, les clubs du 3ème âge...
Prenez contact avec nous pour réserver votre visite !!!

La Maison de la Pêche et de la Nature

La FDAAPPMA de la Manche s'est engagée dans une démarche de redynamisation de ses animations et de la sensibilisation à l'environnement pour l'ensemble de ses missions. Elle vient de créer la Maison de la Pêche et de la Nature.

Nos objectifs avec :

- **Développer nos actions de sensibilisation à l'environnement.**
- **Valoriser le patrimoine naturel aquatique de la Manche et présenter les bénéfices écosystémiques de nos cours d'eau.**
- **Accompagner les actions d'animation et de formation liées à la pratique de la pêche.**
- **Constituer une vitrine de la pêche associative et de ses actions pour le milieu aquatique départemental et de ses partenaires.**
- **Contribuer au développement du tourisme pêche et au développement local du territoire.**
- **Informer les élus et le public des réalités de la pêche de loisir et de la protection des milieux naturels.**

Avec cette nouvelle infrastructure, la Fédération offre au grand public, scolaire, périscolaire, centre de loisir ou associations la possibilité de découvrir les écosystèmes aquatiques ainsi que les différentes techniques de pêche praticables sur notre territoire.

Dans un local spécifiquement aménagé pour accueillir une **20aine de personnes** vous aller pouvoir découvrir les richesses du milieu aquatique (loupes binoculaire, microscope, bassin pédagogique) ou encore découvrir ou approfondir de nouvelles techniques de pêche.

Les animations proposées :

- **10 thématiques autour du milieu aquatique en générale**
- **19 thématiques autour des différentes techniques de pêche**

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche 2021 – 2025

Notre stratégie de développement de notre loisir pour les cinq prochaines années est désormais éditée !

C'est le SDDLP, document technique et politique qui participera à la reconnaissance de notre loisir et de notre territoire. Finalisé en 2021, il est fondé sur un état des lieux partagé entre les professionnels locaux du tourisme (collectivités, hébergeurs, agence d'attractivité, ...) et notre réseau associatif du loisir pêche (FDAAPPMA 50, AAPPMA, pêcheurs).

Ses objectifs

- **Mieux satisfaire les pêcheurs actuels**
- **Dynamiser la pêche associative**
- **Développer un tourisme de pêche durable**

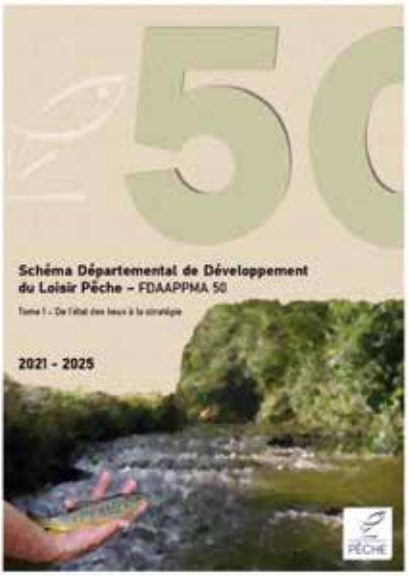

Vous y trouverez un état des lieux du territoire, un diagnostic des besoins et une planification des actions nécessaires au bénéfice du loisir pêche sur l'ensemble du département de la Manche.

34 Fiches actions déclinent 5 thématiques pour guider nos actions futures :

- **Parcours et accessibilité**
- **Promotion – Communication**
- **Tourisme pêche**
- **Animation**
- **Surveillance**

Document complet disponible dans l'espace téléchargement du site de la Fédération.

www.peche-manche.com

La Surveillance de nos cours d'eau, une affaire de passionnés !

La pêche de loisir dans la Manche est surveillés par 25 gardes pêche particuliers commissionnés par les AAPPMA et la FDAAPPMA 50.
Chargés de missions de police judicaire relatives à l'exercice de la pêche en eau douce, ces bénévoles représentent des sentinelles locales contre les atteintes à nos milieux aquatiques et à notre peuplement piscicole.
Cette surveillance est complétée par les agents salariés et assermentés de la Fédération pour veiller au respect des législations pêche et milieux aquatiques.

Comment devenir Garde Pêche Particulier ?

Vous souhaitez participer activement à la protection des milieux aquatiques et plus particulièrement à la ressource piscicole. Vous êtes, **discret, pédagogue et avec un bon sens de l'observation**. Dans ce cas, **vous avez toutes les qualités pour devenir Garde Pêche Particulier.**

Les missions d'un GPP :

Sensibilisation et information

L'objectif du Garde est avant tout de faire respecter la réglementation pêche sur le territoire de son AAPPMA. Mais, il doit également pouvoir informer les pêcheurs et les usagers des cours d'eau et plans d'eau.

Répression

Vous êtes amené à constater des infractions en matière de police de la pêche. Vous serez donc conduit à dresser des procès-verbaux aux pêcheurs se trouvant en infraction sur votre territoire de commissionnement.

Prenez contact avec l'AAPPMA locale et la FDAAPPMA 50. Nous vous informerons sur les démarches administratives à effectuer

Si vous constatez un acte de braconnage, une pollution ou des travaux réalisés dans les cours d'eau, vous pouvez prévenir les services de l'Etat suivants :

D.D.T.M. de la Manche (Saint-Lô) Tél. 02.33.06.39.00

O.F.B. – Service Départemental de la Manche Tél. 02.33.07.40.32 Mail. sd50@ofb.gouv.fr

Ensemble respectons…

La sécurité

- **Soyez prudent :** vérifiez météo, débits, règles de navigation et manœuvres des barrages. Munissez-vous d'équipements de sécurité adaptés et numéros d'urgence. Prévenez votre entourage. Ne mettez personne en danger, ni vous ni les autres.
- **Tenez-vous à distance** des lignes électriques et passez dessous, la canne à l'horizontale. A proximité des lignes, le danger est de provoquer un arc électrique même sans contact.

La réglementation

- **Ayez à disposition votre carte de pêche** et tout document complémentaire. Disponible sur cartedepeche.fr cette carte d'adhésion à votre association permet de financer les actions dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.
- **Appliquez la réglementation** consultable dans le guide annuel de votre AAPPMA et de votre fédération départementale ou sur leur site internet. Cette réglementation : période de pêche, type, taille et nombre des espèces pêchées… est définie dans l'intérêt des peuplements en place et pour la pérennité de notre activité.
- **Facilitez le contrôle** par les agents compétents. La réglementation et les agents qui la font respecter agissent dans l'intérêt des pêcheurs et des milieux.

Les espèces pêchées

- **Adaptez le matériel et la pratique aux captures attendues** (ardillon écrasé ou non, hameçons simples ou triples, engins et filets, épuisette sans nœud, assommoir, mètre, ciseaux…). Ces permettra de limiter les manipulations de la capture.
- **Agissez rapidement avec votre capture pour la conserver ou la remettre à l'eau.** Dans les deux cas, limitez au strict minimum les temps de manipulation (idéalement décrochage rapide dans l'eau, photo…). L'assèchement des branchies d'un poisson hors d'eau est rapide et ses organes internes vulnérables.

Le milieu naturel

- **Veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction** (végétation des rives, fond de la rivière, amorçage…) Tous ces éléments biologiques contribuent à la bonne santé des peuplements de poissons.
- **Alertez votre association, la fédération départementale ou les autorités compétentes des situations qui vous paraissent anormales :** mortalités de poissons importantes, pollutions, braconnage, espèces inconnues…
- **Respectez les interdictions de transfert d'espèces d'un lieu de pêche à l'autre.** Vérifiez, nettoyez et séchez votre matériel (bottes, bourriches, bateau…). Certaines espèces peuvent nuire très sévèrement à la pêche ou perturber les peuplements en place : végétaux envahissants, poissons exotiques, poissons porteurs de maladies ou concurrents des autres poissons…

Les lieux et les usagers

- **Partagez les lieux avec les autres pêcheurs et usagers avec courtoisie et civisme :** emprise du matériel dans l'eau, sur les berges ou les haliages…
- **Préservez les lieux et leurs aménagements dans l'intérêt des pêcheurs et des autres usagers** (berges, plantations, bétails, clôtures et barrières, stationnements…). Le droit de pêche accordé par les propriétaires dépend aussi du bon comportement des pêcheurs.
- **Récupérez les déchets** (fil de pêche, hameçons, verre, plastique, plombs…). Ils souillent les sites et peuvent être dangereux.

Le calendrier des horaires de pêche 2022

À découper et à intégrer avec votre carte de pêche

Ces horaires sont valables uniquement sur le territoire du département de la Manche. **Ils tiennent compte de la tolérance des 30 minutes avant le lever et des 30 minutes après le coucher du soleil ainsi que du changement d'heure en hiver et en été.**

Janvier 2022			
	Jour	Début	Fin
Sam	1	08:29	17:46
Dim	2	08:29	17:47
Lun	3	08:29	17:48
Mar	4	08:28	17:49
Mer	5	08:28	17:50
Jeu	6	08:28	17:51
Ven	7	08:28	17:52
Sam	8	08:28	17:53
Dim	9	08:27	17:54
Lun	10	08:27	17:56
mar	11	08:26	17:57
Mer	12	08:26	17:58
Jeu	13	08:25	18:00
Ven	14	08:25	18:01
Sam	15	08:24	18:02
Dim	16	08:23	18:04
Lun	17	08:23	18:05
Mar	18	08:22	18:07
Mer	19	08:21	18:08
Jeu	20	08:20	18:10
Ven	21	08:19	18:11
Sam	22	08:18	18:13
Dim	23	08:17	18:14
Lun	24	08:16	18:16
Mar	25	08:15	18:17
Mer	26	08:14	18:19
Jeu	27	08:13	18:20
Ven	28	08:12	18:22
Sam	29	08:11	18:24
Dim	30	08:09	18:25
Lun	31	08:08	18:27

Février 2022			
	Jour	Début	Fin
Mar	1	08:07	18:29
Mer	2	08:05	18:30
Jeu	3	08:04	18:32
Ven	4	08:03	18:34
Sam	5	08:01	18:35
Dim	6	08:00	18:37
Lun	7	07:58	18:39
Mar	8	07:57	18:40
Mer	9	07:55	18:42
Jeu	10	07:54	18:44
Ven	11	07:52	18:45
Sam	12	07:50	18:47
Dim	13	07:49	18:49
Lun	14	07:47	18:50
Mar	15	07:45	18:52
Mer	16	07:43	18:54
Jeu	17	07:42	18:55
Ven	18	07:40	18:57
Sam	19	07:38	18:59
Dim	20	07:36	18:59
Lun	21	07:34	19:02
Mar	22	07:33	19:04
Mer	23	07:31	19:05
Jeu	24	07:29	19:07
Ven	25	07:27	19:08
Sam	26	07:25	19:10
Dim	27	07:23	19:12
Lun	28	07:21	19:13

Mars 2022			
	Jour	Début	Fin
Mar	1	07:19	19:15
Mer	2	07:17	19:16
Jeu	3	07:15	19:18
Ven	4	07:13	19:20
Sam	5	07:11	19:21
Dim	6	07:09	19:23
Lun	7	07:07	19:24
Mar	8	07:05	19:26
Mer	9	07:03	19:28
Jeu	10	07:01	19:29
Ven	11	06:59	19:31
Sam	12	08:00	19:32
Dim	13	06:55	19:34
Lun	14	06:53	19:35
Mar	15	06:50	19:37
Mer	16	06:48	19:38
Jeu	17	06:46	19:40
Ven	18	06:44	19:42
Sam	19	06:42	19:43
Dim	20	06:40	19:45
Lun	21	06:38	19:46
Mar	22	06:36	19:48
Mer	23	06:33	19:49
Jeu	24	06:31	19:51
Ven	25	06:29	19:52
Sam	26	06:27	19:54
Dim	27	07:25	19:55
Lun	28	07:23	19:57
Mar.	29	07:21	19:58
Mer	30	07:19	20:00
Jeu	31	07:17	20:01

Avril 2022			
	Jour	Début	Fin
Ven	1	07:14	21:03
Sam	2	07:12	21:04
Dim	3	07:10	21:06
Lun	4	07:08	21:07
Mar	5	07:06	21:09
Mer	6	07:04	21:10
Jeu	7	07:02	21:12
Ven	8	07:00	21:13
Sam	9	06:58	21:15
Dim	10	06:56	21:16
Lun	11	06:54	21:18
Mar	12	06:51	21:19
Mer	13	06:49	21:21
Jeu	14	06:47	21:22
Ven	15	06:45	21:24
Sam	16	06:43	21:25
Dim	17	06:41	21:27
Lun	18	06:39	21:29
Mar	19	06:37	21:30
Mer	20	06:36	21:32
Jeu	21	06:34	21:33
Ven	22	06:32	21:35
Sam	23	06:30	21:36
Dim	24	06:28	21:38
Lun	25	06:26	21:39
Mar	26	06:24	21:41
Mer.	27	06:22	21:42
Jeu.	28	06:20	21:43
Vend	29	06:19	21:45
Sam	30	06:17	21:46

Mai 2022			
	Jour	Début	Fin
Dim	1	06:15	21:48
Lun	2	06:13	21:49
Mar	3	06:12	21:51
Mer	4	06:10	21:52
Jeu	5	06:08	21:54
Ven	6	06:07	21:55
Sam	7	06:05	21:57
Dim	8	06:03	21:58
Lun	9	06:02	22:00
Mar	10	06:00	22:01
Mer	11	05:59	22:02
Jeu	12	05:57	22:04
Ven	13	05:56	22:05
Sam	14	05:54	22:07
Dim	15	05:53	22:08
Lun	16	05:52	21:09
Mar	17	05:50	22:11
Mer	18	05:49	22:12
Jeu	19	05:48	22:13
Ven	20	05:47	22:15
Sam	21	05:45	22:16
Dim	22	05:44	22:17
Lun	23	05:43	22:18
Mar	24	05:42	22:20
Mer	25	05:41	22:21
Jeu	26	05:40	22:22
Ven	27	05:39	22:23
Sam.	28	05:38	22:24
Dim.	29	05:37	22:26
Lun	30	05:36	22:27
Mar	31	05:35	22:28

Juin 2022			
	Jour	Début	Fin
Mer	1	05:35	22:29
Jeu	2	05:34	22:30
Ven	3	05:33	22:31
Sam	4	05:33	22:32
Dim	5	05:32	22:33
Lun	6	05:31	22:33
Mar	7	05:31	22:34
Mer	8	05:31	22:35
Jeu	9	05:30	22:36
Ven	10	05:30	22:37
Sam	11	05:29	22:37
Dim	12	05:29	22:38
Lun	13	05:29	22:39
Mar	14	05:29	22:39
Mer	15	05:29	22:40
Jeu	16	05:28	22:40
Ven	17	05:28	22:41
Sam	18	05:28	22:41
Dim	19	05:28	22:41
Lun	20	05:28	22:42
Mar	21	05:29	22:42
Mer	22	05:29	22:42
Jeu	23	05:29	22:42
Ven	24	05:29	22:43
Sam	25	05:30	22:43
Dim	26	05:30	22:43
Lun.	27	05:30	22:43
Mar.	28	05:31	22:43
Mer	29	05:31	22:43
Jeu.	30	05:32	22:43

Dimanche 30 Janvier : Fermeture de la pêche des carnassiers en 2ème catégorie à 18h25
Samedi 12 Mars : Ouverture de la pêche à 8h en 1ère catégorie - Ouverture de la pêche de l'anguille en 1ère et 2ème catégorie (excepté le bassin du Couesnon)
Samedi 30 avril : Ouverture de la pêche du brochet
Samedi 4 juin : Ouverture de la pêche du sandre
Dimanche 5 Juin : Journée Nationale de la Pêche

Juillet 2022			
	Jour	Début	Fin
Ven	1	05:32	22:42
Sam	2	05:33	22:42
Dim	3	05:34	22:42
Lun	4	05:34	22:42
Mar	5	05:35	22:41
Mer	6	05:36	22:41
Jeu	7	05:36	22:40
Ven	8	05:37	22:40
Sam	9	05:38	22:39
Dim	10	05:39	22:39
Lun	11	05:40	22:38
Mar	12	05:41	22:37
Mer	13	05:42	22:37
Jeu	14	05:43	22:36
Ven	15	05:44	22:35
Sam	16	05:45	22:34
Dim	17	05:46	22:33
Lun	18	05:47	22:32
Mar	19	05:48	22:31
Mer	20	05:49	22:30
Jeu	21	05:50	22:29
Ven	22	05:52	22:28
Sam	23	05:53	22:27
Dim	24	05:54	22:26
Lun	25	05:55	22:25
Mar	26	05:57	22:24
Mer	27	05:58	22:22
Jeu.	28	05:59	22:21
Ven.	29	06:00	22:20
Sam	30	06:02	22:18
Dim.	31	06:03	22:17

Août 2022			
	Jour	Début	Fin
Lun	1	06:04	22:15
Mar	2	06:06	22:14
Mer	3	06:07	22:12
Jeu	4	06:08	22:11
Ven	5	06:10	22:09
Sam	6	06:11	22:08
Dim	7	06:13	22:06
Lun	8	06:14	22:05
Mar	9	06:15	22:03
Mer	10	06:17	22:01
Jeu	11	06:18	22:00
Ven	12	06:20	21:58
Sam	13	06:21	21:56
Dim	14	06:22	21:54
Lun	15	06:24	21:53
Mar	16	06:25	21:51
Mer	17	06:27	21:49
Jeu	18	06:28	21:47
Ven	19	06:29	21:45
Sam	20	06:31	21:43
Dim	21	06:32	21:41
Lun	22	06:34	21:39
Mar	23	06:35	21:38
Mer	24	06:37	21:36
Jeu	25	06:38	21:34
Ven	26	06:39	21:32
Sam	27	06:41	21:29
Dim.	28	06:42	21:28
Lun.	29	06:44	21:26
Mar	30	06:45	21:24
Mer.	31	06:47	21:22

Septembre 2022			
	Jour	Début	Fin
Jeu	1	06:48	21:19
Ven	2	06:50	21:17
Sam	3	06:51	21:15
Dim	4	06:52	21:13
Lun	5	06:54	21:11
Mar	6	06:55	21:09
Mer	7	07:57	21:07
Jeu	8	07:58	21:05
Ven	9	07:00	21:03
Sam	10	07:01	21:01
Dim	11	07:02	20:59
Lun	12	07:04	20:56
Mar	13	07:05	20:54
Mer	14	07:07	20:52
Jeu	15	07:08	20:50
Ven	16	07:10	20:48
Sam	17	07:11	20:46
Dim	18	07:12	20:44
Lun	19	07:14	20:41
Mar	20	07:15	20:39
Mer	21	07:17	20:37
Jeu	22	07:18	20:35
Ven	23	07:20	20:33
Sam	24	07:21	20:31
Dim	25	07:23	20:28
Lun	26	07:24	20:26
Mar.	27	07:25	20:24
Mer.	28	07:27	20:22
Jeu	29	07:28	20:20
Ven.	30	07:30	20:18

Octobre 2022			
	Jour	Début	Fin
Sam	1	07:31	20:16
Dim	2	07:33	20:14
Lun	3	07:34	20:11
Mar	4	07:36	20:09
Mer	5	07:37	20:07
Jeu	6	07:39	20:05
Ven	7	07:40	20:03
Sam	8	07:42	20:01
Dim	9	07:43	19:59
Lun	10	07:45	19:57
Mar	11	07:46	19:55
Mer	12	07:48	19:53
Jeu	13	07:49	19:51
Ven	14	07:51	19:49
Sam	15	07:52	19:47
Dim	16	07:54	19:45
Lun	17	07:55	19:43
Mar	18	07:57	19:41
Mer	19	07:59	19:39
Jeu	20	08:00	19:37
Ven	21	08:02	19:35
Sam	22	08:03	19:33
Dim	23	08:05	19:31
Lun	24	08:06	19:29
Mar	25	08:08	18:27
Mer	26	08:10	18:26
Jeu	27	08:11	18:24
Ven.	28	08:13	18:22
Sam.	29	08:14	18:20
Dim	30	07:16	18:19
Lun	31	07:17	18:17

Novembre 2022			
	Jour	Début	Fin
Mar	1	07:19	18:15
Mer	2	07:21	18:13
Jeu	3	07:22	18:12
Ven	4	07:24	18:10
Sam	5	07:26	18:09
Dim	6	07:27	18:07
Lun	7	07:29	18:06
Mar	8	07:30	18:04
Mer	9	07:32	18:03
Jeu	10	07:34	18:01
Ven	11	07:35	18:00
Sam	12	07:37	17:58
Dim	13	07:38	17:57
Lun	14	07:40	17:56
Mar	15	07:42	17:54
Mer	16	07:43	17:53
Jeu	17	07:45	17:52
Ven	18	07:46	17:51
Sam	19	07:48	17:50
Dim	20	07:49	17:49
Lun	21	07:51	17:48
Mar	22	07:52	17:46
Mer	23	07:54	17:46
Jeu	24	07:55	17:45
Ven	25	07:57	17:44
Sam	26	07:58	17:43
Dim.	27	08:00	17:42
Lun.	28	08:01	17:41
Mar	29	08:02	17:41
Mer.	30	08:04	17:40

Décembre 2022			
	Jour	Début	Fin
Jeu	1	08:05	17:39
Ven	2	08:06	17:39
Sam	3	08:08	17:38
Dim	4	08:09	17:38
Lun	5	08:10	17:37
Mar	6	08:11	17:37
Mer	7	08:13	17:37
Jeu	8	08:14	17:36
Ven	9	08:15	17:36
Sam	10	08:16	17:36
Dim	11	08:17	17:36
Lun	12	08:18	17:36
Mar	13	08:19	17:36
Mer	14	08:20	17:36
Jeu	15	08:21	17:36
Ven	16	08:21	17:36
Sam	17	08:22	17:36
Dim	18	08:23	17:37
Lun	19	08:24	17:37
Mar	20	08:24	17:37
Mer	21	08:25	17:38
Jeu	22	08:26	17:38
Ven	23	08:26	17:39
Sam	24	08:27	17:39
Dim	25	08:27	17:40
Lun	26	08:27	17:40
Mar	27	08:28	17:41
Mer.	28	08:28	17:42
Jeu.	29	08:28	17:43
Ven	30	08:28	17:43
Sam.	31	08:	17:44

Dimanche 18 Septembre : Fermeture de la pêche en 1ère catégorie à 20h44

Plans d'eau et parcours du département

Liste des plans d'eau du département

N°	Nom du plan d'eau	Sup	Page Guide
	Plan d'eau de 2e catégorie et eau close		
	Plan d'eau de 2e catégorie		
3	Étang de l'Avent	1 ha.	26
4	Étang de Torigni	9 ha.	36
25	Canal du Gravier	1 ha63a	27
26	Canal d'Auvers	5 ha49a	27
28	Lac des Bruyères	10 ha	31
	Plan d'eau Eau close		
6	Étang du Goulet	12 ha.	27
7	Étang de la Lande	3 ha.	22
8	Étang d'Emondeville	1 ha.	23
9	Étang de Margotin	1 ha.	45
10	Étangs de Montaigu	1.2 ha.	40
11	Plan d'eau de Fumeçon	1 ha.	43
22	Étang de la Tessardière	0.8 ha.	44
24	Plan d'eau de Saint-Sauveur	0.3 ha.	30
27	Canal des Espagnols	1 ha.05	27
12	Étang du Bas de Cattigny	1.2 ha.	22

N°	Nom du plan d'eau	Sup	Page Guide
	Plan d'eau de 1re catégorie		
	Plan d'eau de 1re catégorie		
13	Étang de Brécey	1 ha.	43
14	Étang des Costils	0.5 ha.	21
15	Étang de Biville	4 ha.	21
16	Étang de Pont-Helland	0.5 ha.	21
17	Plan d'eau de Gouville	0.4 ha.	30
18	Plan d'eau de Marigny	1.1 ha.	31
19	Étang des Sarcelles	4 ha.	30
20	Étang du Pont au Roy	1 ha.	44
21	Plan d'eau de Prieuré	4 ha.	46
23	Étang aux Moines	0.4 ha.	35
32	Étang du Bois	0.8 ha.	21
31	Étang de la Verrerie	0.5 ha.	21
33	Plan d'eau de la Fosse Arthour	0.3 ha.	45
29	Étang du Bulsar	0.3 ha	40
30	Étang de Roncey	0.5 ha	40

N°	AAPPMA	Riv. Plan d'eau	Commune	Rive- Label	Page Guide
	Parcours Spécifiques Mouche				
1	La Truite Cherbourgeoise La Mouche de Saire	Saire	Valcanville		21
2	Association du Bassin de la Sienne	Sienne	Hambye		40
3	Les Pêcheurs du pays saint-lois	Vire			34
4	Les Pêcheurs de Périers St Sauveur	Taute	Vaudrimesnil		30
5	La Truite Cherbourgeoise La Mouche de Saire	Divette			21
6	La Truite de la Sée	Sée	Vernix		43
7	Association du Bassin de la Sienne	Thar	La Haye Pesnel	Parcours mouche et leurres No Kill	40
	Parcours Carpes de Nuit (liste non exhaustive, cf Arrêté Préfectoral)				
1	Les Pêcheurs de la Douve	Douve	Cf. Arrêté Préfectoral		26
5	Les Pêcheurs du pays saint-lois	Vire	Cf. Arrêté Préfectoral		34
6	La Flottante Carentanaise	Douve Taute...	Cf. Arrêté Préfectoral		27
	Parcours Personnes à Mobilité Réduite				
1	Les Amis de la Vire	Vire	Tessy - Fervaches	Tourisme et Handicap	36
2	La Truite Charbourgeoise - Mouche de Saire	Saire	Anneville en S.		40
3	Le Gardon Saint-Sauveurais	Douve	Rauville La Pl.		26
4	La Gardon Saint-Sauveurais	E. de l'Avent	St Sauveur le Vicomte		26
5	Les Pêcheurs du pays saint-lois	Vire	Hébecrevon	Tourisme et Handicap	34
8	Les Pêcheurs de Périers	E. Sarcelles	St-Martin-d'Aubi.		30
9	La Gaule Marignaise	E. de Marigny	Marigny		31
10	Association du bassin de la Sienne	Sienne	Gavray		40
11	La Ducéenne	Selune	Ducey	Tourisme et Handicap	46
12	Les Pêcheurs du Bord de l'Ay	E. de Lessay	Lessay		31
7	La Flottante Carentanaise	Canal des Espagnols	Carentan		27

Les dates d'ouverture

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif !
Les textes de référence sont les arrêtés préfectoraux relatif à la pêche en eau douce et des migrateurs publiés par la Préfecture de la Manche.

Espèces	Cours d'eau 1re catégorie	Cours d'eau 2e catégorie
Truites (fario et arc-en-ciel)	Du 2e samedi de mars à 8h au 3e dimanche de septembre	
Brochet	Du dernier samedi d'avril au 3ème dimanche de septembre	Du 1er au dernier dimanche de janvier Du dernier samedi d'avril au 31 décembre
Sandre	Du 2e samedi de mars à 8h au 3e dimanche de septembre	Du 1er au dernier dimanche de janvier Du 1er samedi de juin au 31 décembre
Écrevisses à pattes rouges, pattes blanches et à pâtes grêles	**Pêche interdite**	
Grenouille verte	Du 2 juillet au 3e dimanche de septembre	
Grenouille rousse	Du 2 mai au 3e dimanche de septembre	
Anguille	Du 2e samedi de mars au 15 juillet (sauf bassin du Couesnon du 1e avril au 31 août)	
	Pêche à la vermée interdite (jour et nuit)	Pêche à la vermée interdite de nuit
Anguille d'avalaison et civelle	**Pêche interdite**	
Saumon et Truite de mer	Voir arrêté préfectoral migrateurs	
Autres espèces	Du 2e samedi de mars à 8h au 3e dimanche de septembre	Du 1er janvier au 31 décembre

Tout pêcheur en eau douce doit enregistrer ses captures d'anguilles dans un carnet de pêche qu'il doit obligatoirement avoir sur lui lorsqu'il pêche.
Retrouver le formulaire à télécharger à l'adresse suivante :
https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14358.do

SYLCO PÊCHE

ZA La Fraserie
50290 BREHAL
Tél : 02 33 61 34 83
MATERIEL DE PECHE - MER ET RIVIERE
KAYAKS DE PECHE

Crédit Mutuel

Secteurs et territoires des AAPPMA du 50

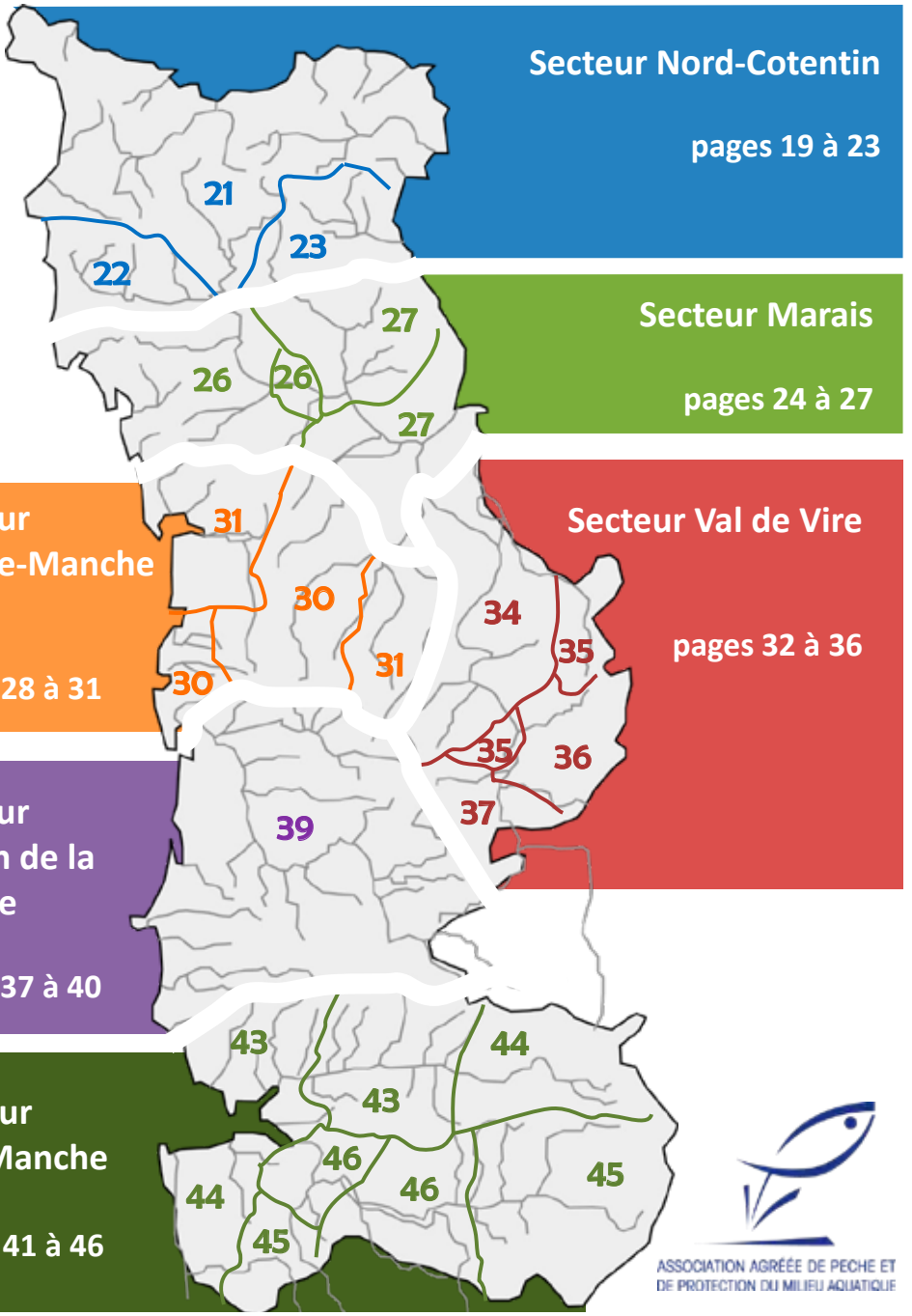

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Secteur Nord-Cotentin

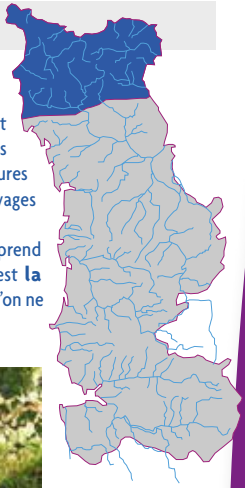

Le sous-sol granitique émerge de la mer Manche de manière abrupte, dressant sur la côte nord-ouest ses belles falaises. Un climat réputé rude transforme le bocage en landes à callunes, sur des bassins versants courts où les ruisseaux font office de fleuves côtiers relativement préservés. Leurs embouchures escarpées autorisent la colonisation par les grands migrateurs à peu d'entre eux, les truites fario sauvages ont le champ libre...

Rapidement, en se retournant vers l'est, le terrain penche vers la baie de Seine, le bocage séculaire reprend ses droits et les rivières fraîches et vives se déploient en éventail : vers le Nord et Cherbourg, c'est **la Divette** ; plein Est pour **la Saire,** alors que **la Douve** s'arque, hésite en direction du sud, avant qu'on ne la retrouve, transfigurée, dans le Marais.

La Douve

Dates à retenir

AAPPMA La Sinope

Concours de pêche. **Dimanche 1er mai 2022**
Pêche de la truite - tous pêcheurs possédant une carte.
Pêche aux appâts naturels vivants.
Château de Tourville à Lestre

Journée Nationale de la Pêche

La Journée Nationale de la Pêche, permettant la découverte de la pêche gratuitement et pour tous, se déroulera le dimanche 5 juin 2022 sur les AAPPMA suivantes :

AAPPMA La Truite Cherbourgeoise - Mouche de Saire

Village de la Verrerie
La Glacerie - Étang de la Manufacture

AAPPMA La Sinope Montebourg

«Parking de Vaudreville »

Dépositaires

AAPPMA La Truite Cherbourgeoise - La Mouche de Saire

- LaMaison.fr
  Av. Amiral Lemonnier, 50100 Cherbourg en Cotentin, Tél. 02 33 23 45 00
- Pêche and Co
  28, rue Centrale, 50340 Les Pieux, Tél. 02 33 53 13 98
- DECATHLON
  ZAC Claude Chappe, Les Hauts vents, 50470 Tollevast, Tél. 02 33 23 60 30
- UNIVERS NATURE – Danny FRIGOT
  Rue des Industries, 50110 Cherbourg en Cotentin, Tél. 02 50 29 16 36
- LaMaison.fr
  Rue des Tohagues, 50440 Beaumont-Hague Tél. 02 33 52 70 33
- ST VAAST MARINE
  1 Chemin des coûts - 50550 St Vaast-la-Hougue Tél. 02 33 43 90 80

AAPPMA La Truite de la Scye - Bricquebec

- ** Station Service NAUCELLE
  9, route des Îles, 50340 Pierreville, Tél. 02 33 04 33 80
- LaMaison.fr
  Route de Carteret - 50260 Bricquebec Tél : 02.33.10.10.70
- Bar PMU du Centre
  4 rue de la République, 50260 Bricquebec Tél : 02.33.52.21.54
  (cartes Etang de Magneville)

AAPPMA Les Pêcheurs de la Sinope - Montebourg

Bureau d'Information Touristique de Valognes
25 rue de l'église, 50 700 Valognes, Tél. 02 33 40 11 55
Mairie De Montebourg
2 Place du Général de Gaulle, 50310 Montebourg Tél. 02 33 95 40 50

* Ouverture samedi seulement ** Ouverture samedi et dimanche

La localisation du parcours

Secteur Nord-Cotentin

Légendes

Signalétique des réseaux

- Cours d'eau de 1re catégorie
- Cours d'eau de 2e catégorie
- Axe routier

Signalétique des parcours spécifiques

- Parcours accessibles aux PMR
- Parcours pêche carpe de nuit
- Parcours pêche à la mouche

Signalétique AAPPMA

- AAPPMA réciprocitaire et adhérente EHGO
- AAPPMA non réciprocitaire

Signalétique des étangs

- Eau close ou eau de 2e catégorie
- Eau de 1re catégorie
- Parking
- Parking PMR
- Point de restauration
- Sanitaires
- Tables de pique-nique
- Aires de jeux
- Activités nautiques
- Parcours sportifs

La Truite Cherbourgeoise - Mouche de Saire

Secteur Nord-Cotentin

Président
BUHAN Claude
Tél. 06 33 09 84 03
contact : latruitecherbourgeoise@peche-manche.com

Aappma-Truite-Cherbourgeoise-Mouche-de-Saire

Secrétaire : Patrick Langlois – Tel 06 11 95 65 61
Responsable Saire : Loïc Leloutre - Tél 07 71 88 39 29

1re catégorie

La Saire, la Douve, La Divette, le Trottebec, la Diélette et leurs affluents.

Étangs

Étang des Costils – 0,5 ha (Tourlaville/La Glacerie).

Étang de Biville-Clairefontaine – 4 ha (Biville).

Étang de Pont-Helland – 0,5 ha (Siouville).

Étang du Bois – 0,6 ha (Flamanville).

Étang de la Verrerie - 0,5ha (La Glacerie) - (réglement affiché sur place).

Ces étangs sont classés en 1ére catégorie (carte de pêche obligatoire - Pas de cotisation supplémentaire).

La Saire

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Étang des Costils - Étang de Biville-Clairefontaine - Étang de Pont-Helland : Pêche de la carpe et de la tanche en NO-KILL.

Parcours spécifiques

Pêche à la mouche uniquement en NO-KILL : du moulin des Esseuilles à l'ancien moulin du Parquet, commune de Valcanville (Route RD 415 aval du Pont du Vicel).

Pêche à la mouche en NO-KILL et sans ardillon: sur la Divette rive gauche vers l'aval du Pont du Bois, du Mont du Roc et sur environ 500 m.

De la salle des fêtes au pont d'Anneville-en-Saire.

Ponton handi-pêche à l'étang des Costils.

Atelier Pêche Nature
Pêche au coup, lancer. Sensibilisation à l'environnement
Contact:
Jean-Michel GAUTIER - 06 09 12 12 85
jean-michel.gautier821@orange.fr

Le lucas

La Truite de la Scye

Secteur Nord-Cotentin

Président
SCELLES Denis
Tél. 06 87 28 99 27
contact : latruitedelascye@peche-manche.com

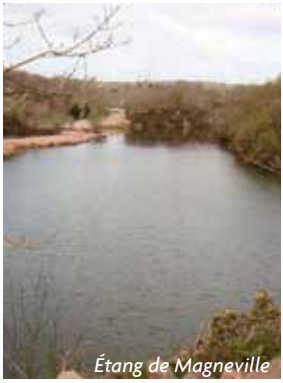

Étang de Magneville

1re catégorie

La Scye et ses affluents, 70 km: Le Pommeret, la Venourie, l'Aisy. De Pierreville et Surtainville jusqu'en amont du Pont-es-Bouchers (route de Bricquebec/St-Sauveur-le-Vicomte).

La Douve : de l'étang Bertrand au confluent de la Scye

2e catégorie

La Scye: en aval du Pont-es-bouchers jusqu'à son confluent avec la Douve.

La Douve : du confluent avec la Scye jusqu'à NEHOU (la laiterie)

Étangs

Étang du bas de Cattigny - 1,2 ha (Bricquebec).

Cet étang suit la réglementation affichée sur place.
Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang.

Étang de la Lande - 3 ha (Magneville).

Cet étang (eau close), ouvert toute l'année, suit une réglementation spécifique affichée sur place. Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang.

Truite de la Scye

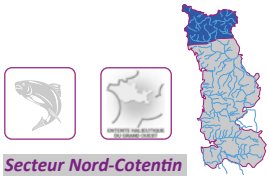

Secteur Nord-Cotentin

Les Pêcheurs de la Sinope

Président
EVRARD Arnold
Tél. 02 33 21 22 80

contact : lespecheursdelasinope@peche-manche.com

Pêcheurs de la Sinope

1re catégorie

La Sinope et ses affluents : la Bréviaire, le Filbec, la Tortonne, la Sinope en partant de Montaigu, de Saint-Germain de Tournebut, Saint-Martin d'Audouville, Beauchamp, Château de Tourville à Lestre, Moulin du Roy.

2e catégorie

Le Cloisel.

Étang

Étang d'Émondeville – 1 ha.

Cet étang , eau close, est ouvert du 1er samedi de mars au 31 décembre. Il suit une réglementation spécifique affichée sur place.

Atelier Pêche Nature

Pêche de la truite, à la mouche, aux appâts naturels et artificiels.
Sensibilisation à l'environnement.
Contact : Arnold EVRARD
arnoldevrard@orange.fr
Tél. 02 33 21 22 80

Réserves de pêche

Sur la rivière la Sinope : au Pont du château de Tourville à Lestre et se termine en aval, soit une distance de 600 m.

La Sinope

Secteur Marais

Les marais

La Douve

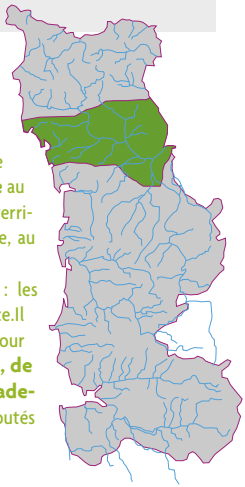

Étendue sur un quart du département, cette dépression naturelle, préservée des assauts de la marée par les portes à flots sur **la Douve** au fond de la Baie des Veys, offre un territoire unique au brochet, à la carpe, au sandre, et bien sûr, à l'anguille.
En hiver, les marais blanchissent : les prairies se recouvrent d'eau douce.Il faut alors attendre le printemps pour retrouver les cours **du Merderet, de la Douve, de la Sève, de la Madeleine, de la Taute.** Ils sont réputés pour les carnassiers et la carpe.

Dates à retenir

Concours de pêche
dimanche 15 mai 2022
AAPPMA Le Gardon Chef du Pontais
Pêche de la truite.
Plan d'eau de Carquebut.

Journée Nationale de la Pêche

La Journée National de la Pêche, permettant la découverte de la pêche gratuitement et pour tous, se déroulera dimanche 5 juin 2022 sur l'AAPPMA suivante :

La Flottante Carentanaise – Canal des Espagnols

Dépositaires

AAPPMA Le Gardon Saint-Sauveurais - Saint-Sauveur-le-Vicomte

- Lamaison.fr, Rue du Pont Rose 50270 Barneville-Carteret, Tél. 02 33 87 56 40
- Café du Commerce
  7 place Ernest Legrand, 50390 St-Sauveur-le-Vicomte, Tél. 02 33 41 68 51
- TRAVERT Jean 50580 DENNEVILLE, Tél. 02 33 46 97 59
- **Base de Loisirs 50390 St-Sauveur-le-Vicomte, Tél. 02 33 41 79 06
- **Tabac Loto presse 10 rue Emile Poirier, 50250 La Haye, Tél. 02 33 46 13 16

AAPPMA Les Pêcheurs de la Douve - Picauville

- **Bar Tabac Presse le Bar du stade
  26, rue de la Marne, 50360 Picauville, Tél. 02 33 21 33 15

AAPPMA Le Gardon Chef-du-Pontais - Chef-du-Pont

- **LE CAPIPONTAIN
  Bar, Bourg de Chef du Pont, 50480 CHEF DU PONT, Tél. 02 33 21 25 80

AAPPMA La Flottante Carentanaise - Carentan

- **Bar Épicerie Le Normandy
  Le Bourg, 50620 Tribehou, Tél. 02 33 56 21 83
- Lamaison.fr
  Rue de la Pommenauque, 50500 Carentan, Tél. 02 33 71 67 40
  EPI SERVICE
  23 rue du maréchal LECLERC - 50500 Saint-Côme du Mont
  Tel 02 33 71 10 25

*Ouverture samedi seulement **Ouverture samedi et dimanche

La localisation du parcours

Secteur Marais

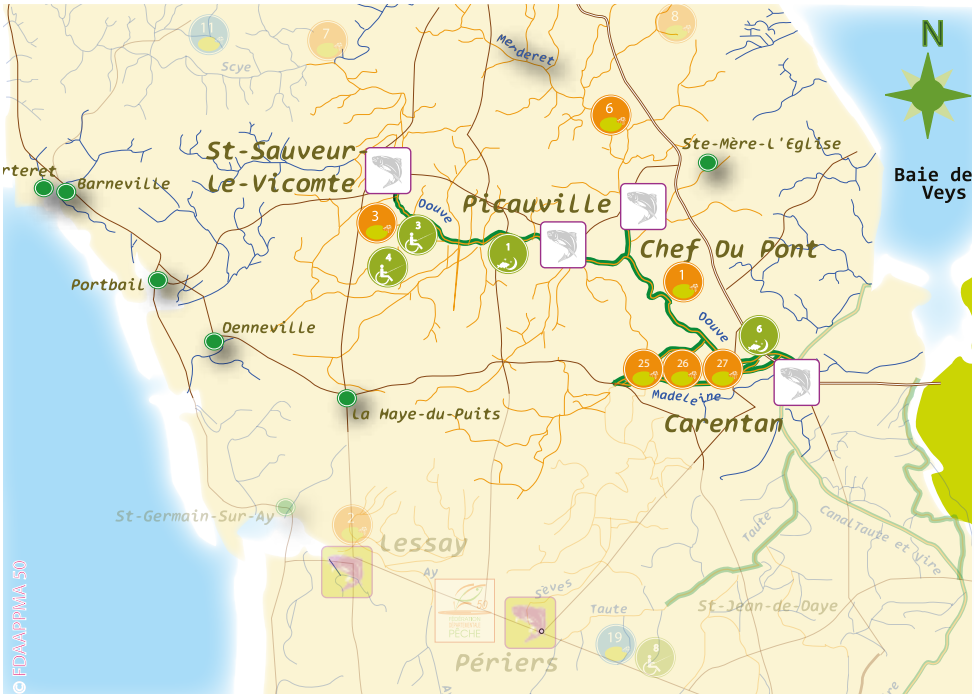

Légendes

Signalétique des réseaux

- Cours d'eau de 1re catégorie
- Cours d'eau de 2e catégorie
- Domaine public
- Axe routier

Signalétique des parcours spécifiques

- Parcours accessibles aux PMR
- Parcours pêche carpe de nuit
- Parcours pêche à la mouche

Signalétique AAPPMA

- AAPPMA réciprocitaire et adhérente EHGO
- AAPPMA non réciprocitaire

Signalétique des étangs

- Eau close ou eau de 2e catégorie
- Eau de 1re catégorie
- Parking
- Parking PMR
- Point de restauration
- Sanitaires
- Tables de pique-nique
- Aires de jeux
- Activités nautiques
- Parcours sportifs

Secteur Marais

Le Gardon Saint-Sauveurais

Président
BEUVE Jean-Pierre
Tél. 02 33 41 91 18
contact : legardonsaintsauveurais@peche-manche.com

1re catégorie

Sur les cantons de Barneville, La Haye du Puits et Saint-Sauveur le Vicomte : environ 100 km de ruisseaux et rivières : la Gerfleur, Le Gris, l'Ollonde, la Brosse, la Saudre.

2e catégorie

25 km de rivières comprenant la Douve, le Fil de Gorge et leurs affluents.

Ecole de pêche

Étang

Étang du Vivier de l'Avent - 1 ha - Selsoif à St-Sauveur le Vicomte.

Cet étang (2e catégorie), ouvert toute l'année, suit une réglementation générale affichée sur place. Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang.

Parcours spécifiques

Personnes à Mobilité Réduite.

- Ponton situé sur la Douve, commune de Rauville la Place.
- Ponton situé sur le Plan d'eau de l'Avent, commune de St Sauveur le Vicomte.
- Pêche de la carpe de nuit : plan d'eau de l'Avent, commune de St Sauveur le Vicomte.

Atelier Pêche Nature

Pêche au coup
Contact : Jean-Paul RITTER
Tél. 02 33 41 38 85

Secteur Marais

Les Pêcheurs de la Douve - Picauville

Président
Thierry DEROMBISE
Tél. 06 14 89 10 50
contact : lespecheursdeladouve@peche-manche.com

2e catégorie

La Douve.

Parcours spécifique

Pêche de la carpe de nuit : de son entrée à Beuzeville-la-Bastille au pont de la RD 67 à Beuzeville-la-Bastille (parcours limité à la rive droite).

Secteur Marais

Concours de pêche

Le Gardon Chef-du-Pontais

Président
MADELEINE Jean-Paul
Tél. 06 32 81 33 39
contact : legardonchefdupontais@peche-manche.com

2e catégorie

La Douve depuis l'aval du pont de Beuzeville-la-Bastille jusqu'à la mare St-Martin à Liesville/Douve. Le Merderet, depuis l'aval du pont du Ham jusqu'à la confluence avec la Douve.
Ponton à mobilité réduite sur le Merderet, sur la commune de Chef du Pont.

Étangs

Étang du Grand Clos – 1 ha – Carquebut.

Cet étang, ouvert toute l'année, suit une réglementation générale affichée sur place. Une cotisation supp. est demandée pour accéder à cet étang.

Étang communal - Fresville - 12ha

Droit de pêche appartenant à la FDAAPPMA. Voir réglementation affichée sur place. Pêche en float tube autorisée. Parcours carpe de nuit.

La Flottante Carentanaise

Secteur Marais

Président
FERAY Franck
Tél. 06 07 78 83 50
page facebook : aappma carentan
contact : laflottantecarentanaise@peche-manche.com

2e catégorie

La Taute sur une longueur de 11 km à laquelle s'ajoutent la Jourdan et la Groult. La Sèves, sur une longueur de 7 km et la Madelaine, affluent de la Sèves, sur une longueur de 9 km. La Douve, de la mare Saint-Martin aux portes de la Barquette.

Canaux

Canal du Gravier – 1 ha63 – Carentan.

Canal d'Auvers – 5 ha49 – Auvers.

Canal des Espagnols – 1 ha05 – Carentan.

Ces canaux suivent le réglementation générale.
Ils sont accessibles à tous les titulaires d'une carte de pêche.

Parcours spécifiques

Pêche de la carpe de nuit: **canal du gravier** (totalité du plan d'eau) sur la commune de Carentan.
La Douve : en rive gauche cf. Arrêté permanent.
En rive droite cf. Arrêté permanent.
La Taute : de la maison des Ormes, commune de Montmartin en Graignes, jusqu'au pont éclosé (RD974), commune de St Hilaire Petitville, sur les deux rives.

La Jourdan

Atelier Pêche Nature
Contact: FERAY Franck
Tél. 06 07 78 83 50

Réserves de pêche

Sur la Jourdan entre les deux ponts piétons encadrant l'embarcadaire, sur les 2 rives.

Secteur Centre-Ouest

La Taute

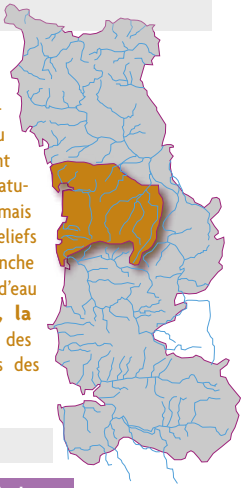

Orientés tantôt vers l'ouest, tantôt vers le nord, les cours d'eau du secteur Centre-ouest alimentent principalement des dépressions naturelles. Les petits côtiers de l'ouest mais aussi **l'Ay** irriguent des zones de reliefs faibles, pour se jeter dans la Manche en formant des havres. Les cours d'eau comme la **Taute, la Venloue, la Terrette,** escarpés en amont sur des sols granitiques, sont les sources des Marais du Cotentin.

Poste PMR – Plan d'eau de Marigny

Dates à retenir

Parcours de pêche

Avril - Mai - Juin - Juillet - Août 2022

Concours de pêche de la truite

AAPPMA La Truite de l'Anneraie

Pêche de la Truite

Journée Nationale de la Pêche

La Journée Nationale de la Pêche, permettant la découverte de la pêche gratuitement et pour tous, se déroulera le dimanche 5 Juin 2022 sur les AAPPMA suivantes:

AAPPMA Les Pêcheurs du Bord de l'Ay

Plan d'eau - Lessay

AAPPMA La Gaule Marignaise

Étang de Marigny

AAPPMA Les Pêcheurs de Periers St Sauveur-lendelin

Étang des Sarcelles - Saint-Martin-d'Aubigny

Dépositaires

AAPPMA Les Pêcheurs du Bord de l'Ay-Lessay

- ** Le Buvard
  Place Saint-Cloud, 50430 Lessay, Tél. 06 42 09 36 12
  Patrick CRIQUET
  57, rue de Gaslonde, 50430 Lessay, Tél. 02 14 15 82 01
- ** LaMaison.fr
  Route de la Mer PACO, 50710 Créances, Tél. 02 33 46 32 76

AAPPMA Les Pêcheurs de Périers-Saint-Sauveur-Lendelin

- * Le Méhari's - Tabac - Articles de pêche
  18, pl. du Gal de Gaulle, 50190 Périers, Tél. 07 61 10 59 63

AAPPMA La Gaule Marignaise - Marigny

- ** BAR DES SPORTIFS
  6 Pl. du Docteur Guillard, 50570 Marigny, Tél. 02 33 55 16 31
- ** BAR DES SPORTIFS
  1 place de l'Eglise, 50570 Lozon, Tél. 02 33 05 88 49
- * Au bon accueil
  1 place des tilleuls - Le bourg, 50180 Thereval, Tél. 02 33 57 31 01
- * LaMaison.fr
  Saint-Gilles - 1 La Bijude, 50180 Agneaux , Tél. 02 33 77 13 15

AAPPMA La Truite de l'Anneraie - Gouville/Mer

- * BAR TABAC LE MONTGOMERY, Tél. 02 33 07 32 54
  Le Bourg, 50200 St Malo de la Lande

* Ouverture samedi seulement ** Ouverture samedi et dimanche

La localisation du parcours

Secteur Centre-Ouest

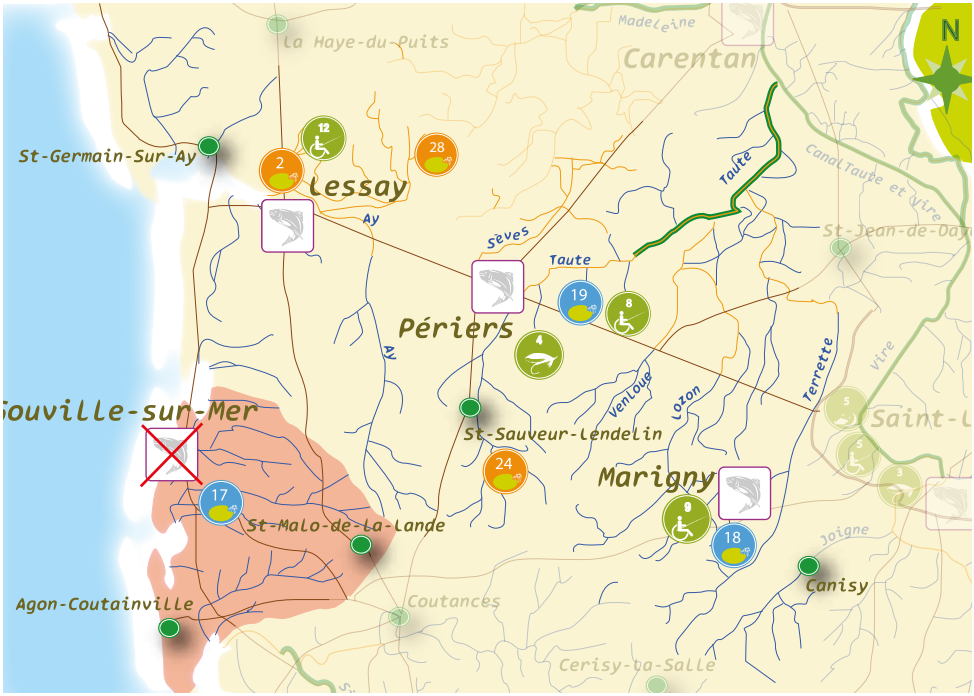

Légendes

Signalétique des réseaux

- Cours d'eau de 1re catégorie
- Cours d'eau de 2e catégorie
- Domaine public
- Axe routier

Signalétique des parcours spécifiques

- Parcours accessibles aux PMR
- Parcours pêche carpe de nuit
- Parcours pêche à la mouche

Signalétique AAPPMA

- AAPPMA réciprocitaire et adhérente EHGO
- AAPPMA non réciprocitaire

Signalétique des étangs

- Eau close ou eau de 2e catégorie
- Eau de 1re catégorie
- Parking
- Parking PMR
- Point de restauration
- Sanitaires
- Tables de pique-nique
- Aires de jeux
- Activités nautiques
- Parcours sportifs

La Truite de l'Anneraie

Secteur Centre-Ouest

Président
Daniel FELIX
Tél. 02 33 47 70 09
contact : latruitedelanneraie@peche-manche.com

1re catégorie

Le Siam, le Chanteloup et ses affluents, le Gouville et ses affluents ainsi que les différents côtiers.

Étang

Plan d'eau de Gouville - 0,4 ha
St-Malo-de-la-Lande.

Cet étang de 1re catégorie suit la réglementation générale affichée sur place. Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang.

Les Pêcheurs de Périers St-Sauveur Lendelin

Secteur Centre-Ouest

Président - Patrick TIPHAIGNE
Tel. 06 86 96 33 81
Vice Président - Claude Boscher
Tel. 06 30 43 38 28
contact : lespecheursdeperiersstsauveur@peche-manche.com

Aappma Périers – Saint sauveur

1re catégorie

150 km de rives sur les rivières : la Taute, la Sèves, l'Ay et leurs affluents.

2e catégorie

50 km de rives sur la Taute, la Sèves, la Vanloue.

Étangs

Étang des Sarcelles - 4 ha - Marchesieux - St Martin d'Aubigny.

Cet étang de 1re catégorie suit la réglementation générale affichée sur place. Il est accessible gratuitement à tous les titulaires d'une carte de pêche.

Étang de Saint-Sauveur Lendelin – 0,3 ha.

Cet étang, 2e catégorie, ouvert toute l'année, suit la réglementation générale. Il est accessible gratuitement à tous les titulaires d'une carte de pêche.

Parcours spécifiques

Ponton handi-pêche situé sur l'étang des Sarcelles, commune de Marchesieux.

Pour la période du 2e samedi de mars au 3e dimanche de septembre : pêche à la mouche fouettée en « no-kill » sur la commune de Vaudrimesnil et Saint-Aubin-du-Perron, du pont de la RD 52 (lieu-dit : Le Pont Tardif) à la passerelle du lieu-dit Le Hézard.

Étang des Sarcelles - St Martin d'Aubigny

APN

Atelier Pêche Nature
Pêche à la Mouche
Contact : Hervé GUERIN
Tél. 02 33 45 03 12

Secteur Centre-Ouest

La Gaule Marignaise

Président
LOHIER Bernard
Tél. 02 33 55 18 78

Aappma Marigny

contact : lagaulemarignaise@peche-manche.com

1re catégorie

Le Lozon, de sa source jusqu'à la route de Saint-Lô – Périers. La Terrette de sa source jusqu'à la route de Pont-Hébert à Tribehou.

2e catégorie

Le Lozon jusqu'à son confluent avec la Taute en amont de Tribehou. La Terrette jusquà sa confluence avec la Taute en aval de Tribehou.

Étangs

Étang à Marigny - 1 ha 100 a.

Cet étang de 1re catégorie suit la réglementation générale affichée sur place.
Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang.

Parcours spécifique

Poste PMR situé sur le plan d'eau de Marigny, commune de Marigny

Secteur Centre-Ouest

Les Pêcheurs du Bord de l'Ay

Président
CRIQUET Patrick
Tél. 02 14 15 82 01

Aappma Les Pêcheurs du Bord de l'ay

contact : lespecheursdelessay@peche-manche.com

1re catégorie

Environ 13 km 500 : l'Ay et des affluents côtiers.

2e catégorie

Environ 20 km dont les principaux sont : l'Ay, la Chicane, le moulin de Pissot, la rivière de Claids.

Étang

Plan d'eau de LESSAY – 1 ha - Lessay

Une cotisation supplémentaire est demandée pour pratiquer la pêche sur le plan d'eau de Lessay

Lac des Bruyères – 10 ha et 1 ha -Millières

Ces deux étangs, 2e catégorie, ouverts toute l'année, suivent la réglementation générale affichée sur place.

Parcours spécifiques

Pêche des carnassiers uniquement aux leurres artificiels sur l'ensemble du site du Lac des Bruyères (embarcations interdites).
Pêche en no-kill des carnassiers (brochet, perche, balck-bass, sandre et carpe pour toute la période.

Poste PMR situé sur le plan d'eau de Lessay, commune de Lessay.

Atelier Pêche Nature

Pêche au coup, pêche des carnassiers
Contact :
Christian TROUDE
Tel. 02 33 17 80 34

Secteur Val de Vire

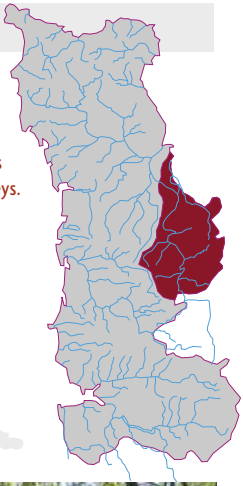

Prenant sa source à l'intersection parfaite des trois départements, ***la Vire*** naît pour être un cours d'eau hors du commun. Pourvoyeur de bonheur pour les pêcheurs dans le département voisin, ***la Vire avec ses affluents*** incisent le paysage de la Manche dans des reliefs de schistes de Tessy à Saint-Lô, en passant au pied des Roches du Ham. Elle alimente ensuite une dépression naturelle (les marais du Cotentin et du Bessin), rejoignant son affluent l'Elle, pour terminer sa course en Baie des Veys.

Dépositaires

AAPPMA Les Pêcheurs à la Ligne du Pays Saint-Lois - Saint-Lô

- AUX PLAISIRS DE LA PÊCHE
  88, route de Coutances, 50180 Agneaux, Tél. 02 33 05 25 23
- DECATHLON
  240, rue Joseph Cugnot, 50000 St-Lô, Tél. 02 33 77 39 00
- LA NATURE ENSEMBLE
  151 Rue Louis Armand, zone de la Chevallerie, 50000 St-Lô, Tél. 02 33 55 94 84

AAPPMA Les Pêcheurs de Cerisy-la-Forêt - Cerisy-la-Forêt

- ** LE KIMZO
  8 Place Guillaume Le Conquérant, 50680 St-Clair-sur-Elle, Tél. 02 33 05 85 12
- ** BAR restaurant DE L'ABBAYE
  17 Place du Marché, 50680 Cerisy-la-Forêt, Tél. 02 33 56 10 04

AAPPMA Les Pêcheurs de Condé-sur-Vire

Mme Lucienne HARDEL, Tél. 07 78 25 87 20
OFFICE DU TOURISME
1, Rue Victo Hugo, 50160 Torigny-les-villes Tél. 02 33 77 42 22
VELORAIL
1, Rue de la Gare, 50890 Condé sur Vire Tél. 02 33 05 46 55
M. DUDOUIT Gérard, Tél. 02 50 80 10 47
COCCI MARKET, 10 rue St Jean 50890 Condé sur Vire Tél. 09.84.28.55.59

AAPPMA La Gaule Torignaise - Torigny-les-Villes

OFFICE DU TOURISME
1, rue Victor Hugo, 50160 Torigny-les-Villes, Tél. 02 33 77 42 22
- CAMPING LE LAC DES CHARMILLES
  Route de Vire, 50160 Torigny-les-Villes, Tél. 02 33 75 85 05
- LIBRAIRIE - Michel Hue
  25 rue de la République, 50160 Torigny-les-Villes, Tél. 02 33 77 16 44
- LaMaison.fr
  ZA La Détourbe, 50160 St-Amand, Tél. 02 33 77 81 81

AAPPMA Les Amis de la Vire - Tessy-sur-Vire

- ** LE DOMJEANAIS
  Le Bourg, 50420 Domjean, Tél. 02 33 55 35 39
- Carrefour contact
  50420 Tessy/Vire, Tél. 02 33 74 09 04
  Chez Franck et Sophie
  Le Bourg 50420 Fervaches – Tel. 02 33 56 32 40

* Ouverture samedi seulement ** Ouverture samedi et dimanche

La Vire

Dates à retenir

Concours de pêche

Juin - octobre

Concours pêche au coup.

AAPPMA Les Pêcheurs à la ligne du Pays St-lois

La Vire.

Septembre

AAPPMA Les Pêcheurs à la Ligne du Pays St-lois

Concours pêche carpe - la Vire.

Tous pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche.

Journée Nationale de la Pêche

La Journée National de la Pêche, permettant la découverte de la pêche gratuitement et pour tous, se déroulera dimanche 5 juin 2022 sur les AAPPMA suivantes :

AAPPMA La Gaule Torignaise

Étang de Torigni - Torigny-les-Villes

AAPPMA Les Pêcheurs à la ligne du Pays St-Lois

La Vire

AAPPMA Les Pêcheurs de Cerisy la Forêt

Etang aux Moines - Cerisy la Forêt.

AAPPMA Les Pêcheurs de Condé Sur Vire

Pont de la Vire (route de St Romphaire)

La localisation du parcours

Secteur Val de Vire

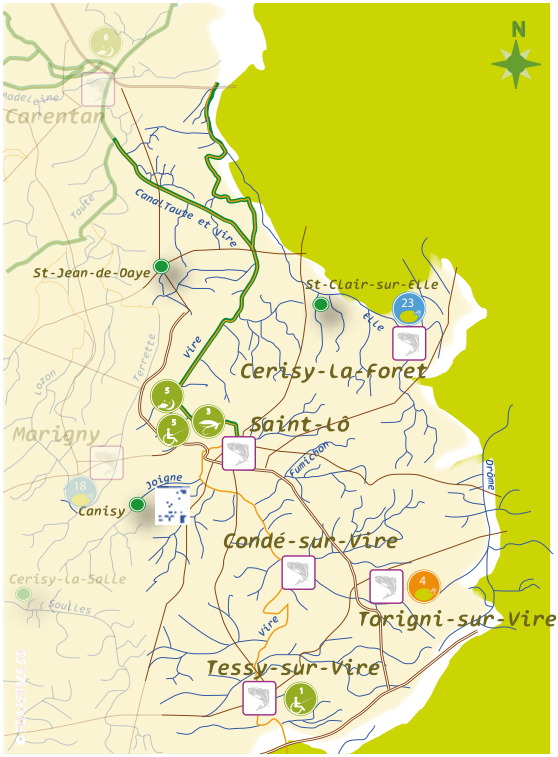

Légendes

Signalétique des réseaux

- Cours d'eau de 1re catégorie
- Cours d'eau de 2e catégorie
- Domaine public
- Axe routier

Signalétique des parcours spécifiques

- Parcours accessibles aux PMR
- Parcours pêche carpe de nuit
- Parcours pêche à la mouche

Signalétique AAPPMA

- AAPPMA réciprocitaire et adhérente EHGO
- AAPPMA non réciprocitaire

Signalétique des étangs

- Eau close ou eau de 2e catégorie
- Eau de 1re catégorie
- Parking
- Parking PMR
- Point de restauration
- Sanitaires
- Tables de pique-nique
- Aires de jeux
- Activités nautiques
- Parcours sportifs

Les Pêcheurs à la Ligne du Pays Saint-Lois

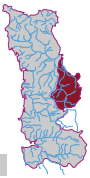

Secteur Val de Vire

Président
JACQUELINE Richard
Tél. 06 08 40 12 98
contact : lespecheursdupayssaintlois@peche-manche.com
site : www.aappma-saint-lo.com

page facebook : aappma.dupayssaintlois@facebook.com

Chaine youtube : aappma saint-lois

La Vire Mancellière

1re catégorie

L'Elle et ses affluents, le Fumichon avec le Semilly, La Joigne, l'Ain, la Dollée et nombreux petits ruisseaux.

2e catégorie

La Vire.

Parcours spécifiques

Parcours de pêche de la carpe de nuit :

1 - Du pont RD999, lieu-dit Candol, au pont de la RD900 à Saint-Lô, rive gauche.

2 - Du barrage du Maupas au pont de la route RD974 à Pont-Hébert, rive gauche.

3 - Du pont de la RD974 à Pont-Hébert, au barrage des Claies de Vire, rive droite.

4 - Du barrage des Claies de Vire, à la hauteur des anciennes carrières de la Meauffe, rive droite (ruisseau de la Jouenne).

5 - De la hauteur des anciennes carrières de la Meauffe (ruisseau de la Jouenne) au pont de la D8 (Airel), rive droite.

- Du pont de Saint-Fromond D8, à l'entrée du canal Vire-Taute, rive gauche

Canal Vire Taute (rive droite et gauche) : parcours de pêche spécifique se référer à l'arrêté préfectoral.

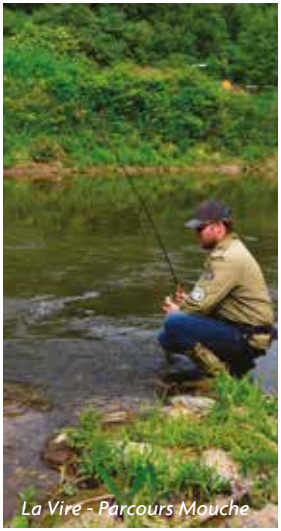

La Vire - Parcours Mouche

Pêche à la mouche : du 3e samedi d'avril au 31 août - limite amont sur St-Lô (du rejet de la station d'épuration). Limite aval sur la commune d'Agneaux (du château d'Agneaux). Importante population d'aloses sur le parcours d'avril à juin.

2 pontons de pêche, labellisés Tourisme et Handicap, sur le chemin de halage à Hébécrevon.

Atelier Pêche Nature

Pêche au coup, au lancer, à la mouche et sensibilisation à l'environnement
Contact : Richard JACQUELINE
Tél. 06 08 40 12 98

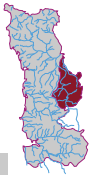

Secteur Val de Vire

Les Pêcheurs de Cerisy-la-Forêt

Président
METAYER Antoine
Tél. 06 32 73 88 49

contact : lespecheursdecerisylaforet@peche-manche.com

page facebook : @pecheursdecerisylaforet

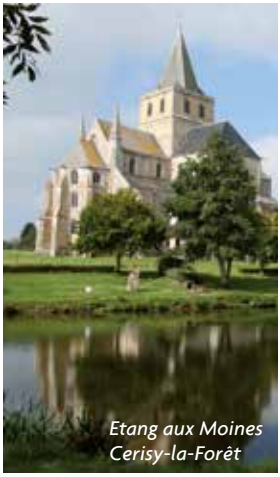

Etang aux Moines
Cerisy-la-Forêt

1re catégorie

L'Elle et ses affluents.

Riviére «L'Elle» de St Germain d'Elle à St Jean de Savigny (environ 10km).

Ruisseaux : Le Douai-Morel et l'Esque (environ 5km).

Étang

Étang aux Moines - 0,4 ha - Cerisy-la-Forêt.

Cet étang de 1re catégorie suit la réglementation générale affichée sur place. Il est accessible gratuitement à tous les titulaires d'une carte de pêche.

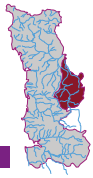

Secteur Val de Vire

Les Pêcheurs de Condé-sur-Vire

Président
BELLENGER Guillaume
Tél. 06 20 16 09 94

contact : lespecheursdecondesurvire@peche-manche.com

1re catégorie

15 km de ruisseaux : le Hamel et ses affluents, les Nonains, la Chevalerie, le Houlbe et le Ste-Suzanne.

2e catégorie

11 km sur la rivière la Vire.

La Vire

Secteur Val de Vire

La Gaule Torignaise

Président
JAMES Claude
Tél. 02 33 56 76 87
contact : lagauletorignaise@peche-manche.com

Étangs de Torigni

1re catégorie

40 km de ruisseaux: le Hamel, le Balençon, le Jacre, les Nonains, Lonel, le Lamberville, le Brectouville.

Étangs

Étangs de Torigni – 9 ha

Ces étangs, 2e catégorie, ouverts toute l'année, suivent la réglementation générale. Ils sont accessibles gratuitement à tous les titulaires d'une carte de pêche.

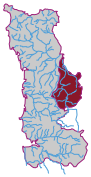

Secteur Val de Vire

Les Amis de la Vire

Président
ROBBES Nicolas
Tél. 02 14 16 48 80
contact : lesamisdelavire@peche-manche.com

Attention : depuis 2018, l'ancienne commune de Pont-Farcy est rattachée à la Manche. Les cours d'eau de ce nouveau territoire font désormais partie de l'AAPPMA « Les Amis de la VIRE ». Vérifiez les sur la carte interactive de notre site Internet.

1re catégorie

La Jacre, le Marqueran, le ruisseau de Beaucoudray, la Gouvette, la Drôme et le moulin de Chevry.

2e catégorie

15 km sur la rivière la Vire.

Parcours spécifiques

4 pontons de pêche, ont été réalisés pour les pêcheurs à mobilité réduite: 2 se situent au camping municipal de Tessy sur Vire et 2 se situent à quelques mètres de La Chapelle sur Vire, sur la commune de Fervaches.

Secteur Sienne-Soulles

La Sienne

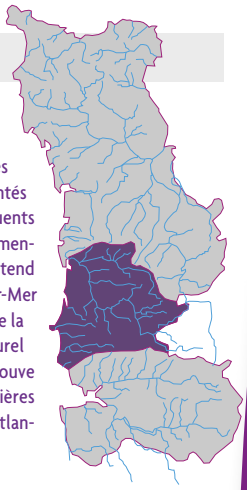

Ce vaste bassin versant accueille toujours ses grands migrateurs, dans des vallées souvent grandioses, alimentés par un joli réseau d'affluents remarquables. Parmis eux, mentionnons la Soulles, qui attend le Havre de Montmartin-sur-Mer pour mêler son flux à celui de la Sienne et l'Airou, joyau naturel reconnu par l'Europe, qui couve chaque année une des premières densités de jeunes saumon atlantique de l'hexagone.

Dépositaires

AAPPMA Association du Bassin de la Sienne

* LaMaison.fr
Chemin du Prétot, 50400 Granville, Tél. 02 33 79 53 75
* EPICERIE PROXI M. ET MME LEHOBEY
1 rue des juifs, 50210 Cerisy-la-salle, Tél. 02 33 46 81 32
* ALIMENTATION GÉNÉRALE BLANCHET,
1,rue du Général de Gaulle, 50410 Percy, Tél. 02 33 51 88 06,
email : thisablanchet@orange.fr
* LE GAMBETTA, M. ET MME PEPIN
23 rue Gambetta, 50800 Villedieu les poêles, Tél. 02 33 51 16 98
email : pepin.jeremy@orange.fr
* BAR DES SPORTS, MME PECOURT AGATHE
2, place du Marché, 50510 Cerences, Tél. 02 33 51 95 36
* COCCI-MARKET, M. STÉPHANE HOUYVET
1 Route du Pont Brocard, 50750 Dangy, Tél. 02 33 56 62 77
email : coccidangy@orange.fr
* LaMaison.fr
81, avenue Division Leclerc, 50200 Coutances, Tél. 02 33 76 52 20
* Maison de la Presse
23 rue de la Libération 50450 Gavray, Tel. 02 33 61 77 54
* SYLCO PECHE Articles de pêche
Zone d'activité 50290 Brehal Tel. 02 33 61 34 83
BAR TABAC LE MONACO
3 rue Louis d'Estouteville, 50450 Hambye, Tél. 02 33 90 42 41
BAR PMU LE DUGUESCLIN
1 place DUGUESCLIN, 50320 La Haye Pesnel, Tél. 02 33 61 51 64

* Ouverture samedi seulement ** Ouverture samedi et dimanche

Dates à retenir

Concours de Pêche
AAPPMA
Dimanche 24 avril 2022
Pêche de la truite
Etangs de Montaigu
Dimanche 1er mai 2022
Pêche de la Truite
Etangs de Montaigu
Jeudi 26 Mai 2022
Pêche de la Truite
Étangs de Montaigu

Journée Nationale de la Pêche

La journée Nationale de la Pêche, permettant la découverte de la pêche gratuitement et pour tous, se déroulera le dimanche 5 Juin 2022 sur l'AAPPMA suivante :

AAPPMA Association du Bassin de la Sienne
Montaigu-les-Bois – Etang de Montaigu
Coutances – Etang du Bulsard – Parcours réservé aux enfants
Roncey – Etang communal - Parcours réservé aux enfants
Quettreville – La Vanne – parcours enfants et adultes
Equilly - Etang - Parcours enfants et adultes
Cérences – Pont de la sienne – Parcours enfants et adultes

La localisation du parcours

Secteur Sienne-Soulles

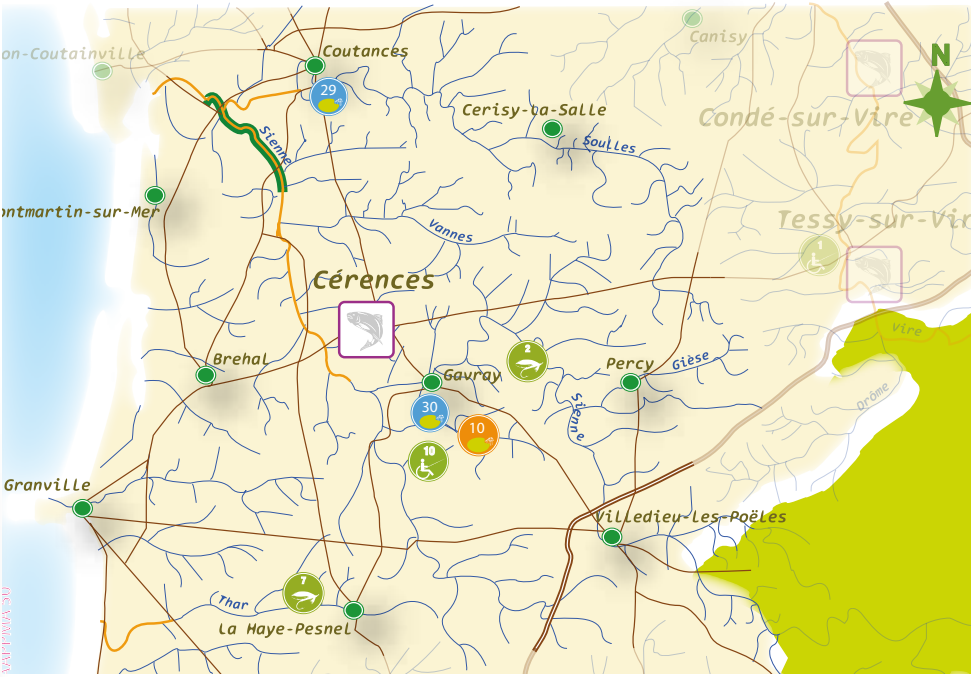

Légendes

Signalétique des réseaux

- Cours d'eau de 1re catégorie
- Cours d'eau de 2e catégorie
- Domaine public
- Axe routier

Signalétique des parcours spécifiques

- Parcours accessibles aux PMR
- Parcours pêche carpe de nuit
- Parcours pêche à la mouche

Signalétique AAPPMA

- AAPPMA réciprocitaire et adhérente EHGO
- AAPPMA non réciprocitaire

Signalétique des étangs

- Eau close ou eau de 2e catégorie
- Eau de 1re catégorie
- Parking
- Parking PMR
- Point de restauration
- Sanitaires
- Tables de pique-nique
- Aires de jeux
- Activités nautiques
- Parcours sportifs

Association du Bassin de la Sienne

Secteur Sienne-Soulles

Président
PHILIPPE Michel
Tel. 06 80 05 98 11

Aappma La Sienne

contact : associationdubassindelasienne@peche-manche.com

Responsables des secteurs géographiques :

Cérences : Jean BRIENS
Tél. 02 33 69 58 18

Cerisy-la-Salle : Jean Pierre CONTENTIN
Tél. 02 33 46 87 90

Coutances : Michel PHILIPPE
Tél. 02 33 07 42 01

Gavray : Didier LEGUILLOU
Tél. 06 86 26 51 16

Granville : Philippe DELAMARCHE
Tél. 06 08 41 16 70

Hambye : Daniel HOLLEY
Tél. 02 33 90 43 60

La Haye Pesnel : Richard SANSON
Tél. 06 84 74 26 86

Quettreville Sur Sienne : Thierry REY-DORENE
Tél. 06 82 28 95 30

Villedieu les Poëles : Philippe ALIX
Tél. 02 33 50 78 17

La Sienne

1re catégorie

La Sienne, environ 80 km de long, de la Forêt de Saint-Sever (commune de Coulouvray-Boisbenâtre) au Pont Rouge en aval de Gavray.
Les principaux affluents de la Sienne et fleuves côtiers en 1ère catégorie sont :
- la Gièze,
- La Bérence,
- l'Airou : Wading interdit entre le pont du Moulin de la Forêt (Mesnil-Rogues) et le Pont Rouge (Ver)
- la Vannes,
- La Malfiance,
- le Boscq,

Le Thar de sa source à l'axe Granville-Avranches (RD 973),

La Soulles environ 45km de long, de Montabot à Coutances et ses affluents, dont les principaux :
- la Soulette,
- la Sauvagère,
- le Sohier,
- le Savigny,
- le Foulbec,
- le Bulsard,
- le Maudouit.

2e catégorie

La Sienne : En aval du seuil du moulin de Valencey commune de Cérences / Ver
Le Thar : en aval de RD 973.
La Soulles : du déversoir du Vicquet à Coutances au Pont de la Roque.

Association du Bassin de la Sienne

Secteur Sienne-Soulles

Président
PHILIPPE Michel
Tél. 06 80 05 98 11
contact : associationdubassindelasienne@peche-manche.com

Etang de Montaigu

Étangs

Étangs - 1,2 ha - Montaigu-les-Bois.

Ces étangs (eaux closes), ouverts du 1er janvier au 31 décembre, suivent la réglementation spécifique affichée sur place. Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang. Gratuit pour les femmes et les enfants. Parcours enfants dans le petit étang.

Etang du Bulsard - 0,3 ha - Coutances. 1ère catégorie

Réservé aux mineurs de -18ans (Parcours no kill)

Etang de Roncey - 0,2 ha - Roncey. 1ère catégorie

Ces étangs de 1ère catégorie, sont accessibles aux titulaires d'une carte de pêche.

Parcours spécifiques

Situé sur la rivière « La Sienne » à Hambye, 1,2 km en amont et en aval du pont de l'abbaye d'hambye. Règlement affiché sur place.

Gavray, route de Saint Denis le Gast. Parking et Ponton PMR

la Haye-Pesnel : parcours à la mouche fouettée et leurres en NO-KILL situé sur la rivière « le Thar » de la confluence ave la Cotonnière et le pont de la route communale n°3 (83) au lieu-dit «la Ferme du Moulin».

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Parcours enfant moins de 12 ans : Bordure du parking du Thar à la Haye-Pesnel en amont de la D7.

Parcours enfant moins de 18 ans : Sur la Soulles en amont du viaduc, à Coutances.

Atelier Pêche Nature

Pêche Nature au coup, au lancer et à la mouche.

Contact La Haye-Pesnel : Serge COLIN
Tél. 02 33 51 80 99

Contact Coutances : Michel PHILIPPE
Tél. 06 80 05 98 11

Etangs de Montaigu : un mercredi par mois
La Haye-Pesnel : dernier samedi de chaque mois
Etang du Bulsard : pendant les vacances scolaires

Secteur Sud-Manche

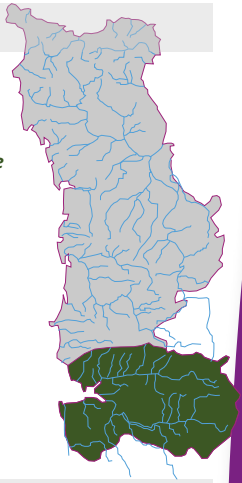

Le schiste remplace le granit, le bocage change d'aspect, les vallées pendent vers l'ouest ou le nord-ouest, et les eaux se déversent dans une autre Baie, celle du Mont Saint-Michel. À tout seigneur tout honneur, si on foule toujours le territoire des belles truites, elles doivent ici céder un peu de notoriété aux grands salmonidés migrateurs, faire une petite place à l'alose. Ce sont bien les méandres de ***la Sée*** et de ***la Sélune.***

Dépositaires

AAPPMA Amicale des Pêcheurs à la Ligne de l'Avranchin - Avranches

- ✶ DECATHLON
  ZA La Baie, le Val St-Père, 50300 Avranches, Tél. 02 33 89 28 50
- ✶✶ LE RELAIS VAINQUAIS, Le Bourg, 50300 Vains, Tél. 02 33 58 24 36

AAPPMA La Truite de la Sée - Brécey

- ✶✶ BAR-TABAC « Le Papillon», 33, rue Principal, 50670 St-Laurent des Cuves, Tél. 02 33 59 80 60
- ✶ Système U, 50370 Brécey Tél. 02 33 48 73 71
  Jack&Co Le Bourg – 50870 Tirepied sur see – tèl : 02 33 60 52 51
  Le Calvador 5 Rue du val de Sée – 50370 Brecey – Tél : 02 33 90 69 49

AAPPMA La Gaule Sourdevalaise - Sourdeval

- ✶ Le Saint Lys, 7, place du Parvis, 50150 Sourdeval, Tél. 09 87 31 96 86

APPMA La Truite du Beuvron - Saint-James

- ✶ L'AS DE TREFLES, 21, rue Saint-Jacques, 50240 Saint-James, Tél. 02 33 48 33 96

AAPPMA La Ducéenne - Ducey

- ✶ TABAC DE LA FONTAINE, 10 rue Saint Germain, 50220 Ducey, Tél. 02 33 48 27 43
- ✶✶ BAR DES SPORTIFS, 9 Place du Général de Gaulle, 50220 Ducey, Tél. 02 33 48 46 73
- ✶✶ CARREFOUR MARKET, route de Saint Hilaire du Harcouet, 50220 Ducey Tél. 02 33 68 75 50

AAPPMA La Truite Saint-Hilairienne - Saint-Hilaire-du-Harcouët

- ✶ ARMURIER DENYS, 50600 St-Hilaire-du-Harcouët, Tél. 02 33 49 42 88
- ✶✶ Le Relais de la Mazure, Le bourg, 50540 les Biards, Tél. 02 33 48 02 11

AAPPMA La Gaule Mortainaise

- ✶✶ ÉPICERIE, Le Bourg, 50140 Notre-Dame du Touchet, Tél. 02 33 49 29 58
- ✶ LIBRAIRIE DES 2 CASCADES, 10 Grande Rue, 50140 Mortain, Tél. 02 33 61 08 62
- ✶✶ BAR Le Central, 31 Grande Rue, 50140 Mortain, Tél. 02 14 13 53 61
- ✶ SARL ROGER, 206 Rue Robert Schumann, 50140 Barenton, Tél. 02 33 59 06 02

AAPPMA de Gardon de Pontorson

La Grange aux Affaires, 43 rue de la libération, 50170 Pontorson
Tél. 02 33 48 24 02

Bar des Sports , 2 Rue du Guesclin, 50170 Sacey – Tel. 02 33 60 15 00

✶ Ouverture samedi seulement ✶✶ Ouverture samedi et dimanche

Dates à retenir

Concours de Pêche

Samedi 4 Juin 2022
Pêche de la truite – AAPPMA Le Gardon Pontorson
Jeudi 26 Mai 2022
Pêche au coup – Etang de Brécey
AAPPMA La Truite de la Sée
Samedi 27 Aout 2022
Pêche de la carpe – Etang de Brécey
AAPPMA La Truite de la Sée
Samedi 10 septembre 2022
Pêche du brochet – Etang de Brécey
AAPPMA La Truite de la Sée
Dimanche 05 juin
Pêche de la truite étang de Fumeçon

Journée Nationale de la Pêche

La Journée Nationale de la Pêche, permettant la découverte de la pêche gratuitement et pour tous, se déroulera le dimanche 5 Juin 2022 sur les AAPPMA(s) suivantes:

AAPPMA Avranches - Plan d'eau de Fumeçon Ponts
AAPPMA St James - Étang de Margotin.
AAPPMA Brécey - Etang de Brécey

La Sée

La localisation du parcours

Secteur Sud-Manche

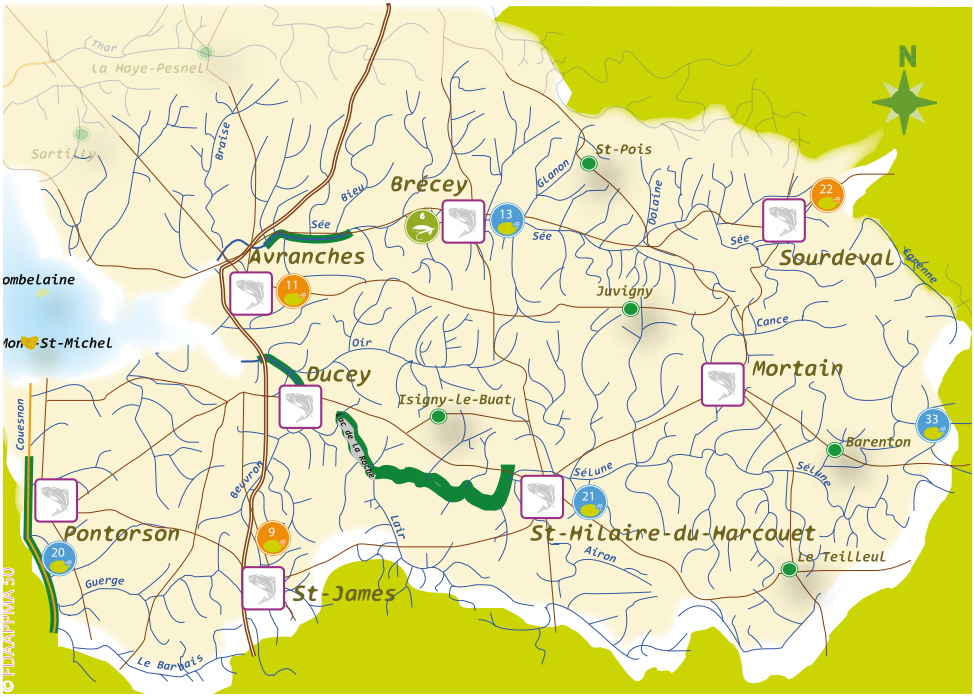

Légendes

Signalétique des réseaux

- Cours d'eau de 1re catégorie
- Cours d'eau de 2e catégorie
- Domaine public
- Axe routier
- Arrêté d'interdiction de pénétration

Signalétique des parcours spécifiques

- Parcours accessibles aux PMR
- Parcours pêche carpe de nuit
- Parcours pêche à la mouche

Signalétique AAPPMA

- AAPPMA réciprocitaire et adhérente EHGO
- AAPPMA non réciprocitaire

Signalétique des étangs

- Eau close ou eau de 2e catégorie
- Eau de 1re catégorie
- Parking
- Parking PMR
- Point de restauration
- Sanitaires
- Tables de pique-nique
- Aires de jeux
- Activités nautiques
- Parcours sportifs

Amicale des Pêcheurs à la Ligne de l'Avranchin

Secteur Sud-Manche

Président
MADELAINE Marc
Tél. 02 33 50 86 89

Aappma amicale des pêcheurs à la ligne avranches

contact : lespecheursdelavranchin@peche-manche.com

La Sée

1re catégorie

La Sée, domaine public fluvial, 7000 m. Les affluents : le Vergon, la Braise, le Saint-Louis, le Sault-Besnon, la Palorette, le Lerre, la Chanteraine, le Lude, le Passous d'Angey et des ruisseaux côtiers.

Étang

Plan d'eau - 1 ha
Ponts, au lieu dit « Fumeçon ».

Cet étang de 1re catégorie suit la réglementation générale affichée sur place. Il est accessible à tous les titulaires d'une carte de pêche.

Garde Pêche Particulier : Monsieur Christian Fossard, tél : 06 98 97 36 46

La Truite de la Sée

Secteur Sud-Manche

Président
BOUTRY Lucien
Tél. 06 64 78 22 42

Appma la truite de la sée

contact : latruitedelasee@peche-manche.com

1re catégorie

La Sée, sur les communes de Cuves, Les Cresnays, Brecey, Vernix, Tirepied.

Étang

Plan d'eau - 1 ha - Brécey.

Cet étang de 1re catégorie suit la réglementation générale affichée sur place. Il est accessible à tous les titulaires d'une carte de pêche.

Parcours spécifique

Pêche à la mouche fouettée - limite amont sur la commune de Vernix, passerelle de Lartour - limite aval sur la commune de Vernix : pont de la RD 162.

La Sée

Secteur Sud-Manche

La Gaule Sourdevalaise

Président
Didier MELIS
Tél. 02 33 69 44 37

contact : lagaulesourdevalaise@peche-manche.com

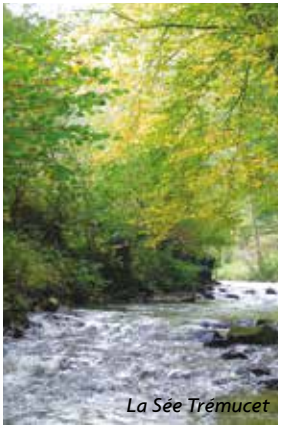

La Sée Trémucet

1re catégorie

La Sée et ses affluents.

Étang

Étang de la Tessardière - 0,8 ha
Commune de Sourdeval.

Cet étang eau close suit une réglementation spécifique affichée sur place.
Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang.

Secteur Sud-Manche

Le Gardon de Pontorson

contact : legardondepontorson@peche-manche.com

Le Mont-Saint-Michel
Pontorson

1re catégorie

La Dierge, l'Oison, le ruisseau de Servon.

2e catégorie

Le Couesnon de Antrain/Couesnon jusqu'au «port» de Pontorson.

Étang

Étang du pont au Roy - 1 ha - Sacey.

Cet étang de 1re catégorie suit la réglementation générale affichée sur place.
Une cotisation supplémentaire est demandée pour accéder à cet étang.

Secteur Sud-Manche

La Truite du Beuvron

Président
LEGRAND Michel
Tél. 02 99 95 16 45

contact : latruitedubeuvron@peche-manche.com

Le Beuvron

1re catégorie

Le Beuvron, la Guerge.

Étang

Étang de Margotin - 0,7 ha - Saint-James.

Cet étang (eau close) suit la réglementation spécifique affichée sur place.

Secteur Sud-Manche

La Gaule Mortainaise

Président
BESNIER Roger
Tél. 02 33 59 19 71

Aappma La Gaule Mortainaise

contact : lagaulemortainaise@peche-manche.com

1re catégorie

La Cance, la Sélune, la Sonce et ses affluents.

Plan d'eau de la Fosse Arthour, commune de St.Georges de Rouelley - 2ha

Mortain

Secteur Sud-Manche

La Truite Saint-Hilairienne

Président
GOHIN Alain
Tél. 07 86 36 29 28

La truite saint-Hilairienne 50

contact : latruitesainthilairienne@peche-manche.com

Poste PMR AAPPMA Saint-Hilaire-du-HArcouet

1re catégorie

La Sélune et l'Airon et leurs affluents.

Plan d'eau de Prieuré - 4 ha - St-Hilaire du Harcouët.

L'Airon à St-Hilaire

Secteur Sud-Manche

La Ducéenne

Président
CHATONNIER Jean
Tél. 06 81 87 73 42

contact : laduceenne@peche-manche.com

Poste PMR à Ducey

La Sélune

1re catégorie

La Sélune et les affluents l'Oir et le Beuvron.

2 postes pour personnes à mobilité réduite, labélisés Tourisme et Handicap.

WWW.LAFOSSE-ET-FILS-TP.FR
Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux
& Construction métallique et bois

RCE de la Sienne (50)

Ouvrages Bois
Ponton – Jetées – Platelages
Ouvrages Hydrauliques et Génie Civil
Vannes – Déversoirs – Palplanches – Passe à poissons – Ouvrages d'Art
Renaturation et Continuité Ecologique
Génie Végétal – Berges en talus – Curage – Etangs – Lagunes
Atelier Interne Métallerie et Serrurerie
Passerelles – Accès PMR – Garde-corps …

SARL LAFOSSE et Fils
TORRES & VILAULT

Le Maizeret 14940 Sannerville - Tél : 02 31 39 13 04 - Mail : sarl@lafosse-et-fils.fr
Plus de 50 ans d'Expérience

TP FOSSEY LE BLOND
114 bis, Avenue du Cotentin
50 000 St Georges Montcocq
06 78 47 10 73 / 06 87 43 45 21
fosseyleblond@orange.fr

Terrassement - Démolition - Transport
Aménagements extérieurs :
Clôture, brouette, arrosée
Assainissement non collectif :
Conception, installation, entretien, fosses toutes eaux, micro stations, raccordement tout à l'égout, tout type de réseaux
Aménagements de cours d'eau et de rivières
Curage, création, élimination de plantes invasives…

NOUVEAU ! BUREAU D'ETUDES ETUDE DE SOL INGÉNIERIE

N'HESITEZ PAS A NOUS CONSULTER POUR TOUT VOS TRAVAUX EXTERIEURS, DEVIS GRATUIT !

BUREAU OUEST
Fournitures de bureau/mobilier
388, rue des Métiers
50110 TOURLAVILLE - 02 33 44 84 40
contact@bureauouest.com

*Voir conditions auprès de nos conseillers.
GROSSISTE DISTRIBUTEUR INDEPENDANT
Professionnels/collectivités/PME/TPE

CRÉDIT AGRICOLE NORMANDIE
2 RUE DE BASTOGNE
50190 PÉRIERS
Tél. 02 33 72 73 21
www.ca-normandie.fr*
* accès gratuit hors coût du fournisseur d'accès à internet.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE
Société coopérative à capital variable
15 esplanade Brillaud-de-Laujardière CS 25028 - 14050 CAEN CEDEX 4, RCS Caen 479 834 930 ORIAS n° 07 022 866

ESPACE
BASSE-NORMANDIE
Les Bruyères
14240 CAHAGNES
Tél : 02 31 77 37 96

Préservons ce que la nature nous a donné !
Restaurer
Prévenir
Protéger
Valoriser
Entretien - Restauration et protection des cours d'eau
Aménagements divers - Aménagements

Électricité Prudence
Gardons nos distances

Vous pratiquez la pêche ?

Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ?

Ces conseils vous concernent :

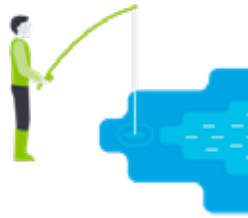

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex.: lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- **Pour connaître les zones à risque**, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- **Si vous ne connaissez pas la zone de pêche**, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- **Évitez de pêcher près des lignes électriques**, y compris si vous pêchez en bateau.
- **Évitez tout passage** avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- **Tenez votre canne en position horizontale** lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- **Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché** à une ligne.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Rte Le réseau de transport d'électricité